



SCoT

Schéma de Cohérence Territoriale



Evaluation du Schéma de Cohérence Territoriale

Vu pour être annexé à la délibération communautaire du :

.....

Approuvant l'évaluation du Schéma de Cohérence Territorial.

Cachet de la communauté de communes du Val de l'Aisne et signature de Président de la communauté de communes.



VAL DE L' AISNE
Communauté de communes

20 ter rue du Bois Morin 02370 Presles-et-Boves

www.cc-valdeaisne.fr

I. Synthèse	4
II. Cadre Juridique	6
Article L143-28 CU	6
Article R143-14 CU	6
Article R143-15 CU	7
III. Un élargissement du Périmètre du SCoT déjà effectif	8
IV. Modèle de développement : Une armature territoriale à conforter pour un modèle de développement équilibré et durable	9
Un taux de croissance démographique annuel en dessous des objectifs du SCoT sur tout le territoire	11
Un faible nombre de logements livrés au regard des objectifs du SCoT	15
Des équipements et services concentrés dans les polarités structurantes	17
Consommation foncière à destination d'habitats : Augmentation de l'Optimisation Urbaine et Densification des Logements en Extension	20
V. Un territoire rural attractif pour tous	23
Habitat	23
Un nombre croissant de logements vacants dans les pôles structurants et les communes rurales	28
Équipements, Commerces et services	31
Une diminution de la densité de médecins	31
2 Équipements structurants supplémentaires sur le territoire	34
Une amélioration de la couverture numérique du territoire	36
Déplacements	37
L'utilisation de la voiture individuelle en hausse dans la répartition des modes de déplacement entre le domicile et le lieu de travail	38
Un manque d'aménagements pour les mobilités faiblement émettrices de gaz à effet de serre	39
Développement économique : Un renouveau de la stratégie de développement économique pour pérenniser l'attractivité du territoire	41
Une offre en foncier et immobilier d'entreprise qui peine à être structurée et valorisée	42
Un taux d'occupation constant des zones d'activités économiques (ZAE) :	43
Une stabilité des stocks fonciers en extension	45
Une évolution positive de l'emploi sur le territoire	47
Mais une baisse du rapport entre le nombre d'emploi au lieu de travail et le nombre d'actifs occupés	47
VI. Gestion de la ressource en eau	50

Une amélioration de l'état chimique d'une partie des eaux souterraines mais pas des masses d'eau superficielles	52
Captages	57
VII. Air, Climat, Energie	61
Nombre de rénovations énergétiques sur le territoire	62
Nombre de projets labellisés ou certifiés	63
Nombre de chaufferies bois ou biomasse collectives et puissance installée sur le territoire	63
VIII. Gestion des risques naturels	65
Nombre de nouvelles constructions ou zones AU dans les zones de risque d'inondation par remontées de nappes	66
Nombre de nouvelles constructions ou zones AU dans les « espaces à préserver » du PPRI	66
Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle	66
IX. Gestion des risques technologiques, pollution des sols et nuisances	69
X. Gestion des déchets	74
Une amélioration contrastée des performances de tri	75
XI. Milieux Naturels et Trame Verte et Bleue	78
XII. Patrimoine, paysage et cadre de vie	80
Superficie et Classements des Territoires	81
40 éléments de patrimoine classés depuis la mise en place du SCoT	81

I. Synthèse

Dynamique démographique et logement

Entre 2014 et 2020, le territoire de la CCVA a enregistré une décroissance démographique, avec une perte nette de 139 habitants, soit un taux de croissance annuel moyen de -0,14 %. Ce chiffre est en deçà des objectifs du SCOT, qui visaient un taux de croissance de 0,7 %. Les pôles structurants (Braine, Bucy-le-Long, Vailly-sur-Aisne) et les communes rurales ont particulièrement souffert, tandis que les pôles d'équilibre ont légèrement progressé. Cette tendance est notable, car elle illustre la déprise démographique, commune à l'ensemble du département de l'Aisne.

En matière de logement, la production est inférieure aux objectifs fixés par le SCOT. Entre 2014 et 2023, seulement 309 nouveaux logements ont été livrés, bien en deçà des 2 235 prévus. Cette faiblesse s'explique en partie par le ralentissement démographique. La majorité des logements construits ont été réalisés en optimisation de l'enveloppe urbaine, respectant ainsi les orientations du SCOT en matière de gestion économe de l'espace.

Équipements et services

Les équipements et services sont majoritairement concentrés dans les pôles structurants, avec une baisse du nombre d'équipements intermédiaires dans ces zones entre 2017 et 2021. Le SCOT avait pour objectif de mieux répartir les équipements, mais la concentration dans les pôles structurants s'est accentuée, au détriment des autres zones. En 2020, deux nouveaux équipements structurants ont été mis en place : une maison France Services à Vailly-sur-Aisne et un établissement multi-accueil pour jeunes enfants, mais l'inégalité dans l'accès aux services demeure.

Infrastructures de transport et mobilités

Le territoire reste dominé par l'usage de la voiture individuelle, qui représentait 88 % des déplacements domicile-travail en 2020, contre 86 % en 2014. Les modes de transport doux, tels que la marche et le vélo, sont encore très marginaux, en dépit des objectifs du SCOT visant à promouvoir une mobilité durable. Des efforts ont été réalisés pour encourager l'usage des véhicules électriques, avec l'ajout de bornes de recharge, mais des aménagements pour les mobilités douces sont encore nécessaires.

Développement économique

Sur le plan économique, la CCVA a connu une légère amélioration du taux d'emploi, qui est passé de 65,2 % en 2014 à 68,5 % en 2020. Toutefois, certaines zones d'activités économiques (ZAE) peinent à se développer, avec plusieurs hectares de terrain non commercialisés, notamment à Presles-et-Boves et Ciry-Salsogne. Cette difficulté freine le

dynamisme économique du territoire, d'autant que certaines zones d'activités sont saturées ou nécessitent des travaux de dépollution.

Environnement et gestion des ressources

En matière de gestion de l'espace, le SCOT a réussi à limiter l'artificialisation des sols, avec une densification des logements construits en extension de l'enveloppe urbaine. En revanche, l'état chimique des masses d'eau souterraines et superficielles reste préoccupant, en raison de la présence de nitrates et de pesticides.

II. Cadre Juridique

Article L143-28 CU

Six ans au plus après la délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace, de réduction du rythme de l'artificialisation des sols, d'implantations commerciales et, en zone de montagne, de réhabilitation de l'immobilier de loisir et d'unités touristiques nouvelles structurantes.

Cette analyse est communiquée au public, à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6. Sur la base de cette analyse et, le cas échéant, du débat mentionné au troisième alinéa, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 délibère sur le maintien en vigueur du schéma de cohérence territoriale ou sur sa révision.

Lorsque le périmètre du schéma de cohérence territoriale est identique à celui d'un plan local d'urbanisme intercommunal, cette analyse comprend, en outre, un examen de l'opportunité d'élargir le périmètre du schéma, en lien avec les territoires limitrophes. L'organe délibérant de l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 débat alors spécifiquement sur l'évolution du périmètre du schéma avant de décider du maintien en vigueur du schéma ou de sa révision.

A défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc.

Article R143-14 CU

Font l'objet des mesures de publicité et d'information prévues à l'article R. 143-15 : (...) 4° La délibération décidant de maintenir en vigueur ou de mettre en révision un schéma de cohérence territoriale, en application de l'article L. 143-28 ; (...)

Article R143-15 CU

Tout acte mentionné à l'article R. 143-14 est affiché pendant un mois au siège de l'établissement public compétent et dans les mairies des communes membres concernées. Mention de cet affichage est insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, à l'exception de la décision mentionnée au 9° de l'article R. 143-14.

Il est en outre publié :

1° Au Recueil des actes administratifs mentionné à l'article R. 5211-41 du code général des collectivités territoriales, s'il existe, lorsqu'il s'agit d'une délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale comportant au moins une commune de 3 500 habitants et plus ; (...)

Chacune de ces formalités de publicité mentionne le ou les lieux où le dossier peut être consulté.

L'arrêté ou la délibération produit ses effets juridiques dès l'exécution de l'ensemble des formalités prévues au premier alinéa ci-dessus, la date à prendre en compte pour l'affichage étant celle du premier jour où il est effectué.

III. Un élargissement du Périmètre du SCoT déjà effectif

Depuis le 1er janvier 2019, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Soissonnais Valois regroupe les territoires des quatre intercommunalités de l'ancien "Pays du Soissonnais" : GrandSoissons Agglomération, Communauté de communes Retz en Valois, Communauté de communes du Val de l'Aisne et Communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château. Le PETR est notamment chargé, pour le compte de ces quatre intercommunalités, de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) ainsi que du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).

Ainsi, par délibération du Comité Syndical du PETR en date du 24 septembre, il a été décidé que l'élaboration du SCoT AEC se ferait à l'échelle du PETR.

Il convient également de noter qu'un PLUI est actuellement en cours d'élaboration par la Communauté de communes du Val de l'Aisne (dès la mi 2024) et que le SCoT est élaboré au niveau du PETR, ce qui garantit que les documents d'urbanisme du territoire sont conformes aux exigences législatives en termes d'échelle territoriale.

IV. Modèle de développement : Une armature territoriale à conforter pour un modèle de développement équilibré et durable

Indicateurs	Etat 0	Date de la donnée Etat 0	Mode de calcul	Fréquence de la collecte	Source
ORIENTATION 1 : Maintenir la structure multipolarisée du territoire par le renforcement et la mise en réseau des bourgs-centres					
ORIENTATION 2 : Assurer un développement des communes rurales en cohérence avec l'objectif de renforcement des bourgs-centres					
Taux d'évolution annuelle de la population	0,7% de croissance annuelle	2008 - 2013	Taux de croissance annuelle	Annuelle	INSEE RP
Nombre de logements livrés	715 logements	2006-2014	Décompte annuel	Annuelle	Fichier MAJIC
Évolution du taux/nombre d'équipements intermédiaires dans les polarités structurantes			Taux de variation sur la période	6 ans	Base permanente des équipements
Évolution du taux/ nombre d'équipements de proximité dans les polarités d'équilibres			Taux de variation sur la période	6 ans	Base permanente des équipements
ORIENTATION 3 : Promouvoir un développement urbain économe en foncier					
Évolution des stocks fonciers en extension utilisés à vocation d'habitat	40 ha	2017	Décompte annuel des ha artificialisés	Annuelle	Fichier MAJIC

Évolution des stocks fonciers en extension utilisés à vocation d'activités économiques	20 ha	2017	Décompte annuel des ha artificialisés	Annuelle	Fichier MAJIC
Part des constructions réalisées en optimisation et en extension de l'enveloppe urbaine	92% des logements ont été réalisés dans l'enveloppe urbaine	2006 - 2014	Rapport entre le nombre de constructions réalisées au sein de l'enveloppe bâtie et en dehors	Annuelle	Fichier MAJIC
Densités pratiquées dans les projets d'aménagement en extension	13 logements par ha	2006 - 2014	Densité brute	Annuelle	Autorisations d'Urbanisme
Taille moyenne des parcelles bâties à vocation d'habitat	1050 m2	2014	Moyenne annuelle des parcelles bâties	Annuelle	Fichier MAJIC
Indicateurs	Etat 0	Date de la donnée Etat 0	Mode de calcul	Fréquence de la collecte	Source
ORIENTATION 4 : Impulser de nouvelles manières de « faire l'urbain »					
Composition du parc de logements par typologie (collectif, individuel)	7% de logements collectifs 93% de logements individuels	2013	Proportion de chaque typologie dans le parc total de logement	6 ans	INSEE RP + Fichier Majic
Composition du parc de logements par typologie dans les logements mis	90% de logements individuels,	2006-2013	Proportion de chaque typologie	Annuelle	Sitadel et Autorisations d'urbanisme

sur le marché (collectif, individuel)	10% de logements collectifs		dans les logements mis sur le marché		
Nombre de changements de destination de bâtiments agricoles en logements ou activités autorisés			Décompte annuel	Annuelle	Avis CDPENAF et Autorisations d'urbanisme

Un taux de croissance démographique annuel en dessous des objectifs du SCoT sur tout le territoire

Rappel de la structure du territoire :

- Pôles structurants : Braine, Bucy-le-Long, Vailly-sur-Aisne
- Pôles d'équilibre : Chassemy, Ciry-Salsogne, Chavignon, Les Septvallons, Missy-sur-Aisne/Chivres-Val, Mont-Notre-Dame
- Communes rurales

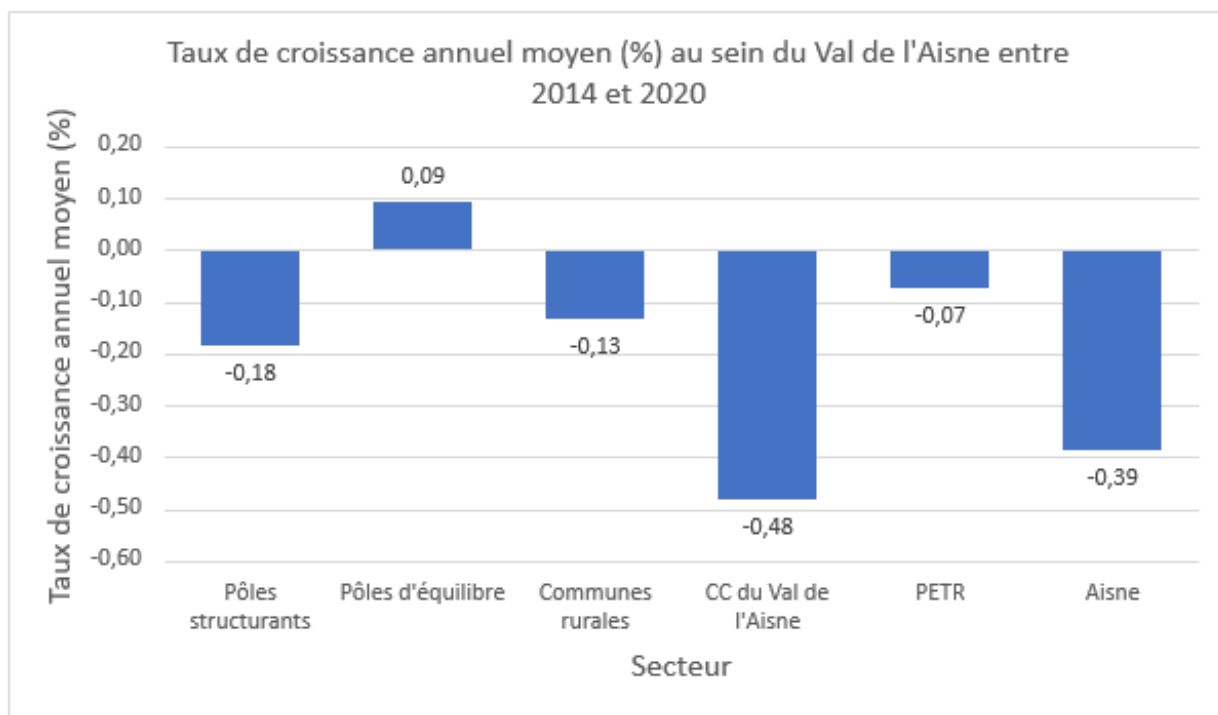
Constat et enjeux

En 2019, le diagnostic du SCoT faisait état d'un ralentissement de la croissance démographique à l'échelle de la communauté de communes du Val de l'Aisne. Le taux de croissance annuel moyen était passé de 6,7% entre 1999 et 2008 à 3,3% entre 2008 et 2013. Afin de maintenir une structure multipolarisée au sein du territoire, le projet du SCoT est de renforcer et relier les bourgs-centres tout en développant les communes rurales. L'objectif est de maintenir un taux de croissance démographique à 0,7% sur l'ensemble du territoire, les communes rurales doivent notamment accueillir une partie de ces nouveaux habitants.

Analyse de l'application du SCoT

Evolution de la population du Val de l'Aisne entre 2014 et 2020				
Secteur	2014	2020	Gain/perte d'habitants	Taux de croissance annuel moyen (%)
Pôles structurants	6189	6132	-57 habitants	-0,18
Pôles d'équilibre	5699	5725	26 habitants	0,09
Communes rurales	8458	8402	-56 habitants	-0,13
CC du Val de l'Aisne	20372	20233	-139 habitants	-0,14
PETR	108062	107658	-404 habitants	-0,07
Aisne	539734	529374	-10360 habitants	-0,39
Source : Insee (RP 2020 ; Dossier complet - Département de l'Aisne)				

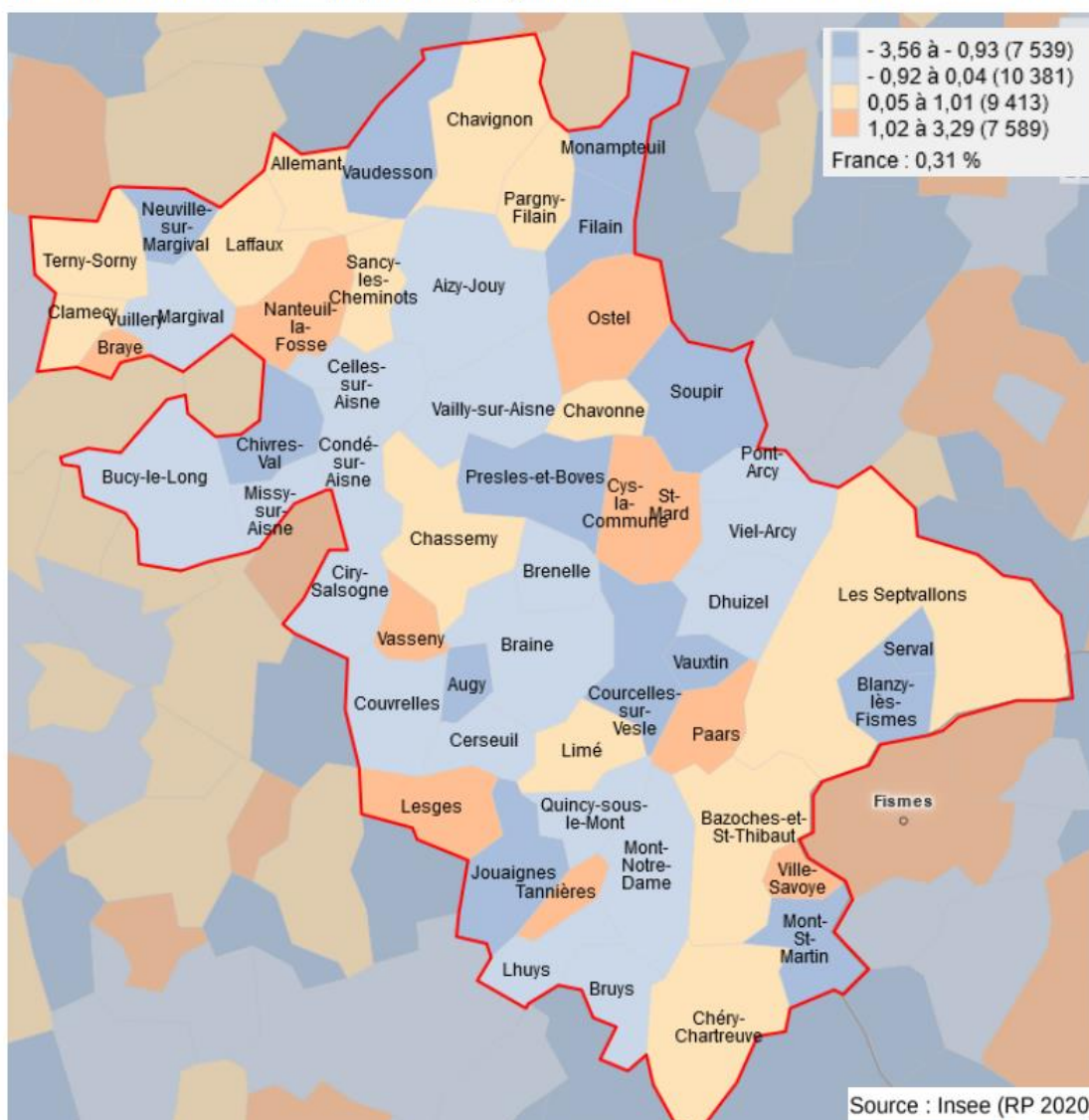
En 2020, la population du Val de l'Aisne était de 20 233 habitants contre 20 372 en 2014, soit une perte de 139 habitants. Le territoire de la CCVA présente un taux de croissance annuel moyen de - 0,14%, ce qui est en dessous du chiffre observé entre 2009 et 2014.



Contrairement à la période 2008-2013, les tendances démographiques au sein de la CCVA sont plus proches de celles du département de l'Aisne. Entre 2008 et 2013, le taux de croissance annuel moyen du département de l'Aisne était de 0,2% contre 3,3% pour la CCVA, puis respectivement -0,39% et -0,48% entre 2014 et 2020. Globalement, le territoire de la CCVA connaît donc une déprise démographique plus importante que la moyenne du département de l'Aisne.

Les chiffres sont contrastés selon les secteurs de la CCVA. Les pôles structurants (Braine, Bucy-le-Long, Vailly-sur-Aisne) et les communes rurales ont perdu des habitants, respectivement 57 et 56, ce qui correspond à des taux de croissance annuels moyens de -0,18% et -0,13%. Le seul secteur de la CCVA qui n'a pas perdu d'habitants est celui des pôles d'équilibre, dont le taux de croissance annuel moyen est de 0,09%. Cela peut s'expliquer par leur proximité vis-à-vis de pôles économiques importants comme Soissons et Fismes (Inclus dans la zone d'attractivité de Reims) ou par la position intermédiaire entre Soissons et Laon pour Chavignon

Taux d'évolution annuel de la population (%) par commune entre 2014 et 2020 au sein de la CCVA



Au sein des secteurs de la CCVA, les taux d'évolution démographique annuels moyens sont également disparates. Certaines communes rurales ont un taux de croissance annuel moyen plus élevé que certains pôles d'équilibre.

La communauté de communes du Val de l'Aisne présente donc une croissance démographique moins importante que lors de la dernière période (2008-2013), s'éloignant de l'objectif du SCoT. L'ensemble du territoire connaît une déprise démographique qui touche particulièrement les communes rurales et les pôles structurants. La croissance démographique des pôles d'équilibre est ralentie. Le SCoT devrait donc réévaluer ses objectifs, notamment au niveau des pôles structurants et des communes rurales.

Au-delà du territoire de de la CCVA, les tendances démographiques en France montrent des signes de déclin, illustrés par exemple par un nombre de naissances au plus bas depuis 1945 en 2022 et 2023. Selon les Bilans Démographiques 2022 et 2023 de l'INSEE (publication No 1978 du 16/01/2024 et No 1935 du 17/01/2023), ces tendances sont globalement à la baisse. Ces évolutions pourraient compliquer les perspectives démographiques plaçant également pour une révision des objectifs.

Un faible nombre de logements livrés au regard des objectifs du SCoT

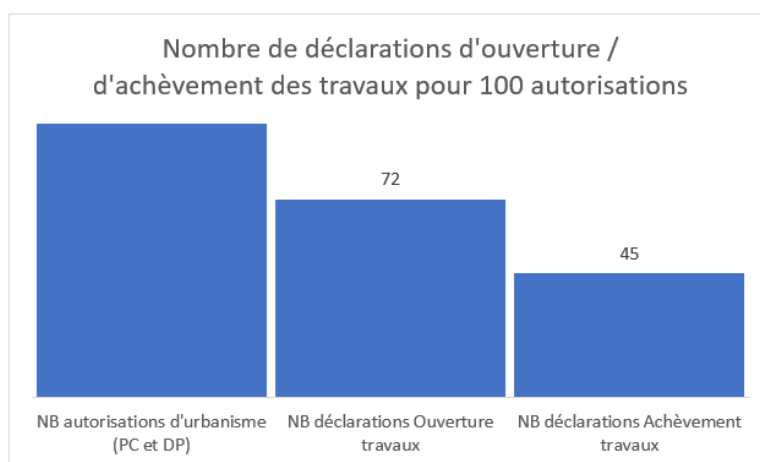
Constat et enjeux

Lors du diagnostic du SCoT, le volume de construction neuve avait légèrement ralenti, après une période de forte progression. D'une moyenne de 88 logements/an entre 1999 et 2005, la production était passée à un volume d'environ 83 logements/an entre 2006 et 2013. Le parc comptait 9162 logements en 2013, soit une progression de 5,7 % entre 2008 et 2013 (+15,1% depuis 1999).

Le diagnostic du SCoT fait état d'une croissance démographique annuelle de 0,7%. Afin d'accompagner cette croissance et la tendance au desserrement des ménages, le SCoT prévoit un objectif de 2 235 nouveaux logements mis sur le marché à partir de 2015 (et à l'horizon 2040), à raison de 895 logements dans les pôles structurants, 895 logements dans les pôles d'équilibre et 447 logements dans les autres communes.

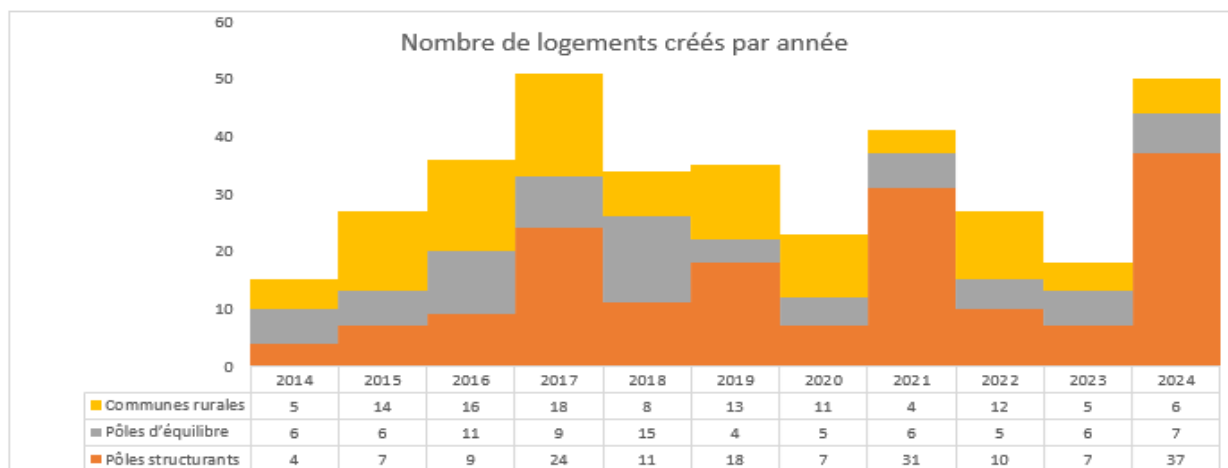
Choix Méthodologique

Les déclarations d'ouverture et d'achèvement des travaux ne sont pas toujours réalisées, bien que les travaux soient effectivement effectués. Sur la période étudiée sur le territoire du Soissonnais Valois, pour 100 autorisations délivrées, on observe seulement 72 déclarations d'ouverture de travaux et 45 déclarations d'achèvement de travaux.



Pour mieux refléter la réalité des constructions, nous avons choisi, en l'absence de déclaration d'achèvement des travaux, de prendre en compte la date de déclaration d'ouverture des travaux et d'y ajouter 2 ans en cas de construction de logements collectifs, 1 an sinon.

Analyse de l'application du SCoT



Source Base des permis de construire et autres autorisations d'urbanisme (Sitadel)

Entre 2014 et 2023, 309 logements ont été construits. C'est largement inférieur aux objectifs du SCoT (2 235 nouveaux logements). Ce faible nombre peut être expliqué notamment par les tendances démographiques au sein de la communauté de communes : la croissance démographique attendue n'est pas atteinte, donc la demande en logements neufs n'a pas augmenté.

Suivant le rythme de production actuel, la CCVA n'atteindra pas ses objectifs d'ici 2040. Cela signifie que les objectifs de production devront être revus à la baisse ce qui correspond également à l'évolution démographique du territoire.

Des équipements et services concentrés dans les polarités structurantes

Constat et enjeux

Selon le diagnostic du SCoT, la CCVA dispose d'un niveau d'équipements globalement satisfaisant pour un territoire rural, même si celui-ci s'est plutôt dégradé depuis 2008. Les communes de Vailly-sur-Aisne, Braine et Bucy-le-Long concentrent la majorité des équipements du territoire et la plupart des équipements intermédiaires et supérieurs, tandis que les autres communes comptent principalement des équipements dits de proximité.

L'objectif du SCoT est d'améliorer la répartition des équipements en fonction de leur gamme. L'implantation de la gamme d'équipements et services des gammes supérieure et intermédiaire devra se faire préférentiellement dans les pôles structurants, tandis que les équipements et services de la gamme de proximité seront plutôt implantés dans toutes les polarités du territoire.

Analyse de l'application du SCoT

Informations : Base permanente des équipements - Présentation statistique & Description des données : <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/operation/s2077/presentation>

Gammes	2021			2017			Taux de variation du nombre d'équipements entre 2017 et 2021			Évolution du nombre d'équipements entre 2017 et 2021		
	Proximité	Intermédiaire	Supérieure	Proximité	Intermédiaire	Supérieure	Proximité	Intermédiaire	Supérieure	Proximité	Intermédiaire	Supérieure
Polarités structurantes	157	35	4	152	42	2	3%	-17%	100%	5	-7	2
Polarités d'équilibres	125	4	0	130	5	0	-4%	-20%		-5	-1	0

Source : Base Permanente des équipement (BPE) INSEE 2017 / 2021

Il n'y a aucun équipement ou service de la gamme supérieure dans les polarités d'équilibre, ce qui correspond aux objectifs du SCoT de répartir ces services dans les polarités structurantes voire dans les plus grands pôles urbains en dehors du territoire.

En 2021, il y avait 35 équipements et services de la gamme intermédiaire au sein des polarités structurantes, contre 42 en 2017 : cela représente une perte de 7 équipements. Les polarités structurantes (Braine, Bucy-le-Long et Vailly-sur-Aisne) concentrent une grande partie des équipements et services de la gamme intermédiaire. La baisse globale du nombre d'équipements intermédiaires (-17%) ne faisait pas partie des projections du SCoT.

Dans les polarités d'équilibre, il y avait 125 équipements et services de la gamme de proximité en 2021 contre 130 en 2017, soit une perte de 5 équipements (-4%). En revanche, les polarités

structurantes ont gagné 5 équipements de proximité, passant de 152 en 2017 à 157 en 2021 : les équipements et services de la gamme de proximité sont inégalement répartis sur le territoire, puisque les polarités structurantes en concentrent une majorité. Cela ne correspond pas aux objectifs du SCoT, qui sont d'implanter les équipements et services de la gamme de proximité sur l'ensemble des communes du territoire.

Cette baisse du nombre d'équipements intermédiaires dans les polarités structurantes et d'équipements de proximité dans les polarités d'équilibre n'est pas surprenante au vu de l'évolution de la population. En effet, lors de l'élaboration du SCoT, le territoire était en phase de croissance démographique, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Néanmoins, les équipements qui se sont implantés l'ont fait dans les polarités structurantes : la répartition des équipements semble donc se polariser, entre des pôles structurants particulièrement équipés et des communes rurales sans service ni équipement.

Evolution dans les pôles structurants entre 2017 et 2021 :

Entre 2017 et 2021, les communes de Braine, Vailly-sur-Aisne et Bucy-le-Long ont connu des évolutions significatives dans leurs équipements. Braine a vu l'ajout de nouveaux équipements dans la gamme intermédiaire, tels qu'un magasin de meubles et un diététicien. Cependant, le nombre de médecins généralistes a diminué (de 6 à 5) ainsi que celui des infirmiers (de 7 à 6). En outre, des équipements de proximité comme les épiceries ont été ajoutés, et les services aux particuliers ont évolué avec l'arrivée de nouveaux artisans, tels que les plâtriers-peintres et les menuisiers-charpentiers.

Bucy-le-Long a introduit un psychomotricien, ce qui a entraîné une augmentation du nombre d'infirmiers (de 4 à 5), bien que le nombre de dentistes ait diminué (de 3 à 2). La gamme supérieure a continué de maintenir des équipements essentiels, tels que les établissements de santé moyen séjour, renforçant ainsi l'offre en services médicaux spécialisés.

Quant à Vailly-sur-Aisne, cette commune a enregistré une augmentation des équipements sportifs et culturels, avec l'ajout d'un port de plaisance et d'un réseau partenarial Pôle Emploi. Cependant, certains services médicaux et commerciaux ont connu des fluctuations.

Globalement, ces évolutions reflètent une diversification et une augmentation des services disponibles dans ces communes, avec des efforts continus pour répondre aux besoins croissants de leurs populations, même si certains types d'équipements ont vu leur nombre diminuer :

	Vailly-sur-Aisne						
	2021				2017		
Catégories d'équipements	Proximité	Intermédiaire	Supérieure	Catégories d'équipements	Proximité	Intermédiaire	Supérieure
SERVICES AUX PARTICULIERS	26	6		SERVICES AUX PARTICULIERS	20	7	
SPORTS, LOISIRS ET CULTURE	4	1		SPORT, LOISIR ET CULTURE	4	1	
ENSEIGNEMENT	1	1		ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRÉ	1		
				ENSEIGNEMENT DU 2ND DEGRÉ		1	
				ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, FORMATION ET SERVICES DE L'ÉDUCATION			
COMMERCE	7	5		COMMERCE	7	8	
TOURISME				TOURISME ET TRANSPORTS			
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS	1						
SANTÉ ET ACTION SOCIALE	14	2	1	SERVICES DE SANTÉ			
				FONCTIONS MÉDICALES ET PARAMÉDICALES	9	1	
				ACTION SOCIALE		2	1

NB : les catégories d'équipement sont modifiées entre 2017 et 2021 dans la BPE
Source : Base Permanente des équipement (BPE) INSEE 2017 / 2021

	Bucy-le-Long						
	2021				2017		
Catégories d'équipements	Proximité	Intermédiaire	Supérieure	Catégories d'équipements	Proximité	Intermédiaire	Supérieure
SERVICES AUX PARTICULIERS	23			SERVICES AUX PARTICULIERS	28		
SPORTS, LOISIRS ET CULTURE	6	1		SPORT, LOISIR ET CULTURE	5	1	
ENSEIGNEMENT	1			ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRÉ	1		
				ENSEIGNEMENT DU 2ND DEGRÉ			
				ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, FORMATION ET SERVICES DE L'ÉDUCATION			
COMMERCE	3			COMMERCE	2		
TOURISME				TOURISME ET TRANSPORTS			
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS							
SANTÉ ET ACTION SOCIALE	11	1	2	SERVICES DE SANTÉ			1
				FONCTIONS MÉDICALES ET PARAMÉDICALES	9		
				ACTION SOCIALE		1	

NB : les catégories d'équipement sont modifiées entre 2017 et 2021 dans la BPE
Source : Base Permanente des équipement (BPE) INSEE 2017 / 2021

	Braine						
	2021				2017		
Catégories d'équipements	Proximité	Intermédiaire	Supérieure	Catégories d'équipements	Proximité	Intermédiaire	Supérieure
SERVICES AUX PARTICULIERS	28	6		SERVICES AUX PARTICULIERS	34	7	
SPORTS, LOISIRS ET CULTURE	7	2		SPORT, LOISIR ET CULTURE	6	2	
ENSEIGNEMENT	2	1		ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRÉ	2		
				ENSEIGNEMENT DU 2ND DEGRÉ		1	
				ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, FORMATION ET SERVICES DE L'ÉDUCATION			
COMMERCE	6	5		COMMERCE	6	6	
TOURISME				TOURISME ET TRANSPORTS			
TRANSPORTS ET DÉPLACEMENTS							
SANTÉ ET ACTION SOCIALE	17	4	1	SERVICES DE SANTÉ			
				FONCTIONS MÉDICALES ET PARAMÉDICALES	18	1	
				ACTION SOCIALE		3	

NB : les catégories d'équipement sont modifiées entre 2017 et 2021 dans la BPE
Source : Base Permanente des équipement (BPE) INSEE 2017 / 2021

Consommation foncière à destination d'habitats : Augmentation de l'Optimisation Urbaine et Densification des Logements en Extension

Constat et enjeux

Entre 2006 et 2015, 62 ha ont été urbanisés à vocation résidentielle, soit 7 ha par an en moyenne sur les 9 dernières années. Environ 92% des logements ont été réalisés en optimisation de l'enveloppe urbaine. La densité des logements construits en extension cette enveloppe était d'environ 13 logements par hectare.

Afin d'équilibrer développement et gestion économe des espaces, le SCoT prévoit de limiter l'augmentation de la consommation d'espace par rapport à celle observée sur les dix années précédant le diagnostic. L'objectif du SCoT est donc d'attribuer une enveloppe foncière en extension de 40 hectares pour des projets à vocation d'habitat. Cette limitation de la consommation d'espace doit donc également se traduire par une augmentation de la part des projets à vocation résidentielle réalisés en optimisation de l'enveloppe urbaine. Enfin, il s'agit d'augmenter la densité des logements construits en extension de l'enveloppe urbaine.

Analyse de l'application du SCoT

Les données se rapportent aux zones à urbaniser à vocation d'habitat ou d'activités économiques définies dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) approuvés après le 28 février 2019. Concernant l'évolution des stocks fonciers en extension à vocation d'habitat, 13 ha ont été prévus mais seulement 1,2 ha ont réellement été consommés depuis 2019. 3,4 ha ont été identifiés comme dédiés à des activités économiques (sur la commune de Braine) mais cette superficie reste actuellement non consommée.

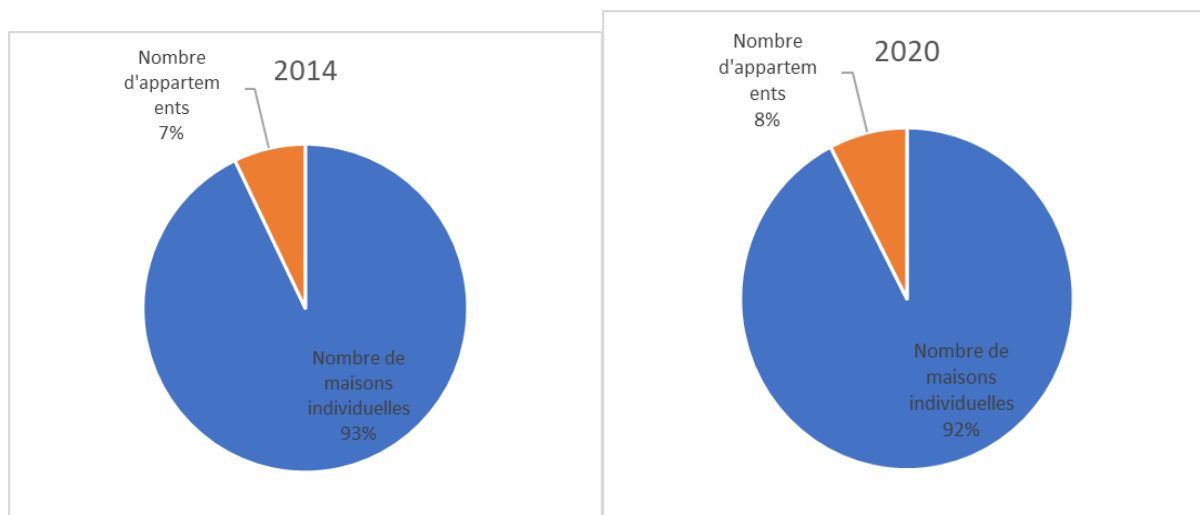
Afin d'évaluer la part des constructions réalisées en optimisation et en extension de l'enveloppe urbaine, il s'agit de prendre en compte la consommation foncière en extension selon les PLU (zones AU). Entre 2014 et 2024, un total de 558 logements ont été construits. Parmi ceux-ci, 24 logements ont été édifiés à Vasseny, représentant les seuls logements construits hors des Périmètres d'Aménagement et d'Urbanisme (PAU). Ainsi, 95,7 % des logements, soit 534 unités, ont été construits à l'intérieur des PAU. Cette répartition illustre que la majorité des projets de construction résidentielle se concentre dans les zones désignées comme prioritaires pour l'aménagement urbain, conformément à l'orientation du SCoT.

Les seuls logements construits en extension de l'enveloppe urbaine sont donc ceux édifiés à Vasseny, pour une densité de 20 logements à l'hectare (contre 13 logements à l'hectare entre 2006 et 2014).

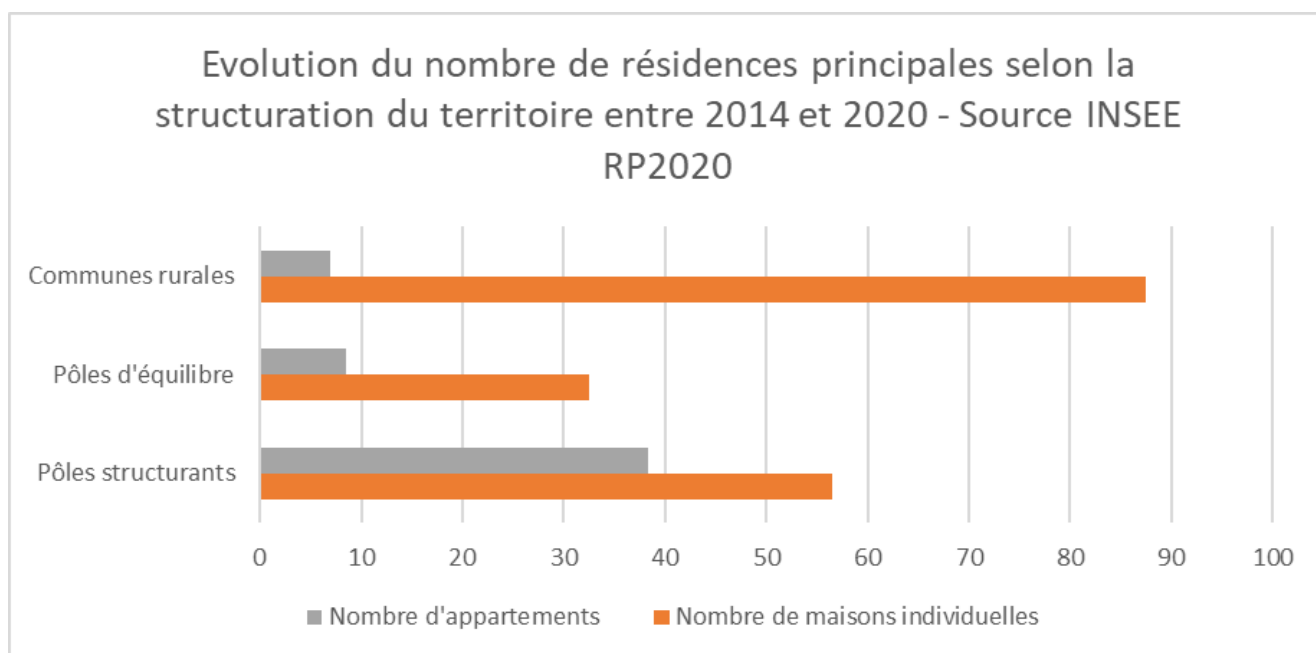
Ainsi, entre 2014 et 2024, les projets d'aménagement à vocation résidentielle ont respecté l'enveloppe foncière attribuée par la CCVA. Il y a eu une augmentation de la proportion de ces projets réalisés en optimisation de l'enveloppe urbaine, et une augmentation de la densité des logements construits en extension de l'enveloppe urbaine. Au regard des évolutions de la consommation foncière à vocation d'habitat, le territoire est en bonne voie pour respecter ses objectifs.

Composition du parc de logements :

Répartition des résidences principales en 2014 et 2020 - Source INSEE RP 2020



La proportion de résidences principales maisons/appartements passe de 93%/7% en 2014 à 92%/8% en 2020. Le nombre d'appartements a augmenté le plus rapidement, avec un taux de variation de +9%, tandis que celui des maisons est de +2%.



L'évolution de cette composition du parc de logement est marquée principalement sur les pôles structurants où plus de deux tiers des appartements supplémentaires ont été construits entre 2014 et 2020.

V. Un territoire rural attractif pour tous

Habitat

Indicateurs	Etat 0	Date de la donnée Etat 0	Mode de calcul	Fréquence de la collecte	Source
ORIENTATION 1 : Diversifier et renouveler l'offre en logements pour satisfaire l'ensemble des besoins et relancer durablement l'attractivité du territoire					
Nombre de logements livrés Constructions neuves et remises sur le marché	413 logements	2013-2008	Décompte annuel	Annuelle	Sit@del et autorisation d'urbanisme
Nombre de logements sociaux	444 logements locatifs sociaux	2013	Taux de variation sur la période	6 ans	INSEE RP
Composition du parc de logement par taille	T1 : 0,7% T2 : 4,8% T3 : 14,6% T4 : 27,4% T5 et + : 52,5%	2013	Evolution de la part sur la période	6 ans	INSEE RP
Taille moyenne des logements mis sur le marché		2013	Rapport entre la surface de plancher et le nombre de construction réalisées	Annuelle	Sit@del
Variation du nombre de logement vacants	Nombre de logements vacants : 625 Taux de variation annuelle de la	2013 - 2018	Taux de croissance annuelle	Annuelle	Fichier MAJIC

	vacance entre 2008 et 2013 : 3,3%				
Evolution de la taille moyenne des ménages	2.3 pers en moyenne	2013	Taux de variation sur la période	6 ans	INSEE RP

Constat et enjeux

Afin de s'adapter aux évolutions démographiques du territoire, le SCoT propose de revoir l'offre de logements. En effet, le vieillissement de la population, le desserrement des ménages et la volonté d'attirer de jeunes ménages orientent les politiques de logement.

La diversification du parc doit se traduire à travers la production d'une offre de logements plus petits. Ils sont moins onéreux et constituent ainsi un levier vers l'accession à la propriété des jeunes et participent à la possibilité d'un maintien à domicile des personnes âgées. A cet effet, le SCoT prescrit de réaliser une plus grande proportion de logements de type T1-T2-T3.

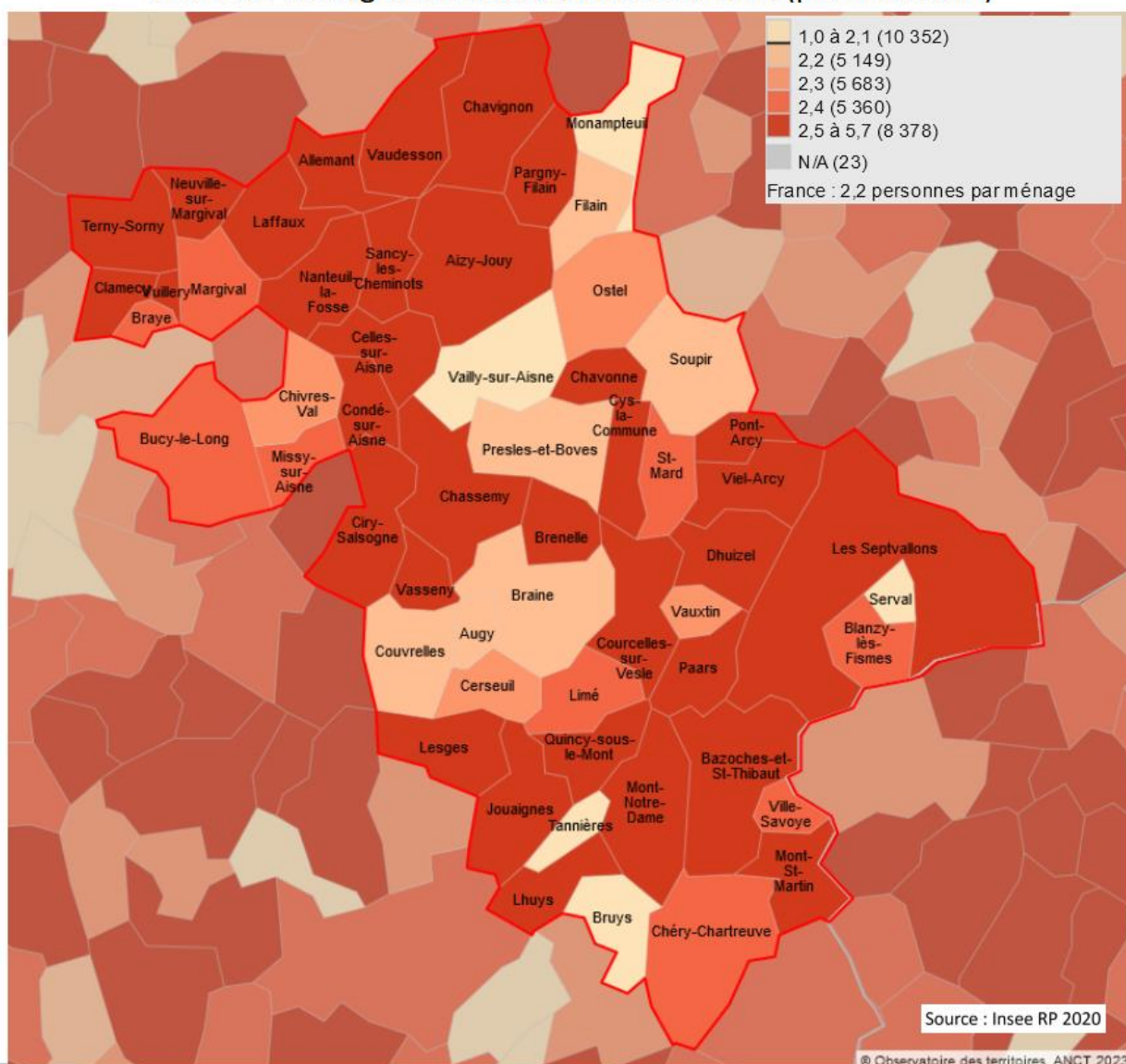
Par ailleurs, l'offre en logements aidés devrait être développée, en particulier dans les pôles structurants et les pôles d'équilibre. Le SCoT porte ainsi pour ambition de réaliser au moins 20% de logements aidés dans la production totale de logements (soit 447 unités).

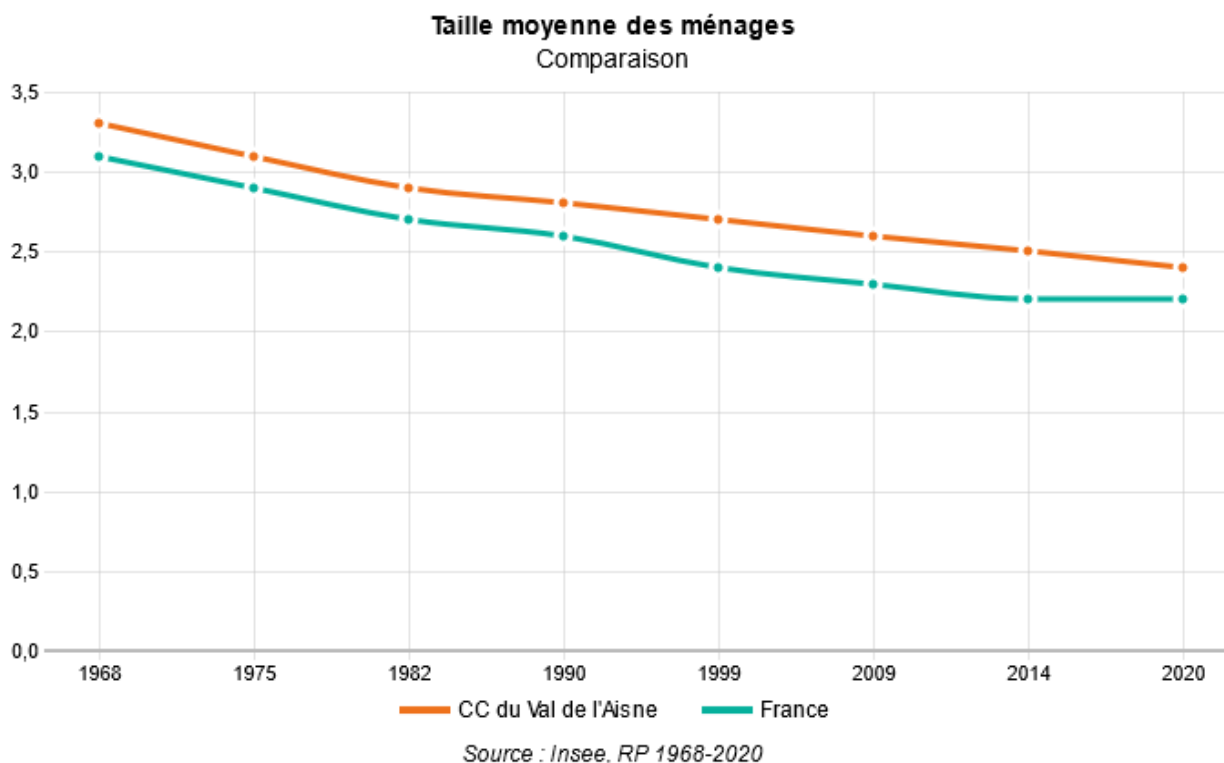
Enfin, pour limiter les besoins en construction neuve, il s'agira d'identifier les logements vacants afin de communiquer à leurs propriétaires l'existence de différents dispositifs permettant de réhabiliter ces logements. Ainsi, les logements vacants pourraient être utilisés dans la diversification du parc de logements de la CCVA.

Analyse de l'application du SCoT

Une inadéquation entre l'évolution de la taille des ménages et la taille moyenne des logements

Taille des ménages en 2020 au sein de la CCVA (par commune)



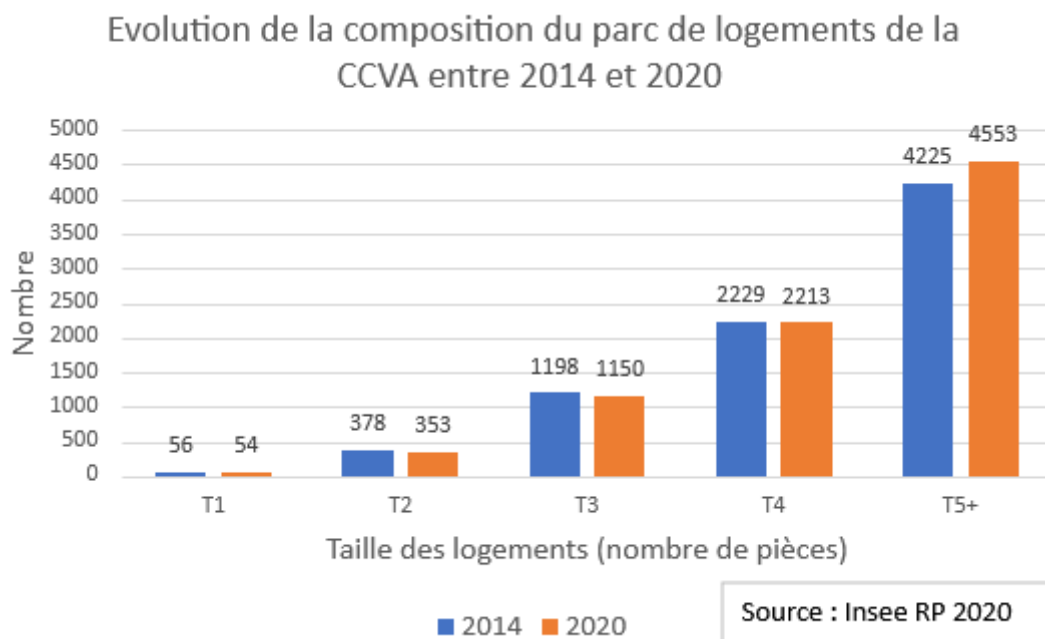


En 2020, on recensait environ 2,4 personnes par ménage au sein de la CCVA contre 2,5 en 2014. Cette diminution de la taille moyenne des ménages est liée à la baisse de la natalité et au desserrement des ménages. Ces tendances, conjuguées au vieillissement de la population, expliquent le changement des besoins en logements. En effet, des ménages plus petits ne nécessitent pas de grandes habitations.

Composition du parc de logements par taille en 2014 et 2020				
Taille du logement	2014		2020	
T1	56	0,7 %	54	0,6 %
T2	378	4,7 %	353	4,2 %
T3	1198	14,8 %	1150	13,8 %
T4	2229	27,6 %	2213	26,6 %
T5+	4225	52,3 %	4553	54,7 %
Total logements	8086	100 %	8323	100 %
Source : Insee RP 2020				

Entre 2014 et 2020, la composition du parc de logements a peu changé. Les logements de grande taille (T5 et plus) représentent plus de la moitié (54,7 %) des logements présents sur le territoire, ce qui est lié au fait que la CCVA est une zone à prédominance rurale avec plus d'espace disponible. Le parc de logement, relativement ancien, peut aussi expliquer cette importance numérique des grandes habitations. En revanche, la part des logements de plus petite taille est beaucoup moins importante : les T2 ne représentent que 4,2% du parc de

logements. Cette composition du parc de logement ne correspond plus à la composition des ménages aujourd'hui. En effet, le desserrement des ménages et l'arrivée de jeunes ménages conduisent à un besoin en logements plus petits.



Le nombre de logements de 4 pièces et moins a diminué entre 2014 et 2020, alors que le nombre de logements de 5 pièces et plus a augmenté sur cette même période. Ainsi, la construction et la réhabilitation de logements opérée entre 2014 et 2020 a favorisé les logements de grande taille. Cela ne correspond pas aux tendances démographiques, ni à l'évolution de la taille des ménages.

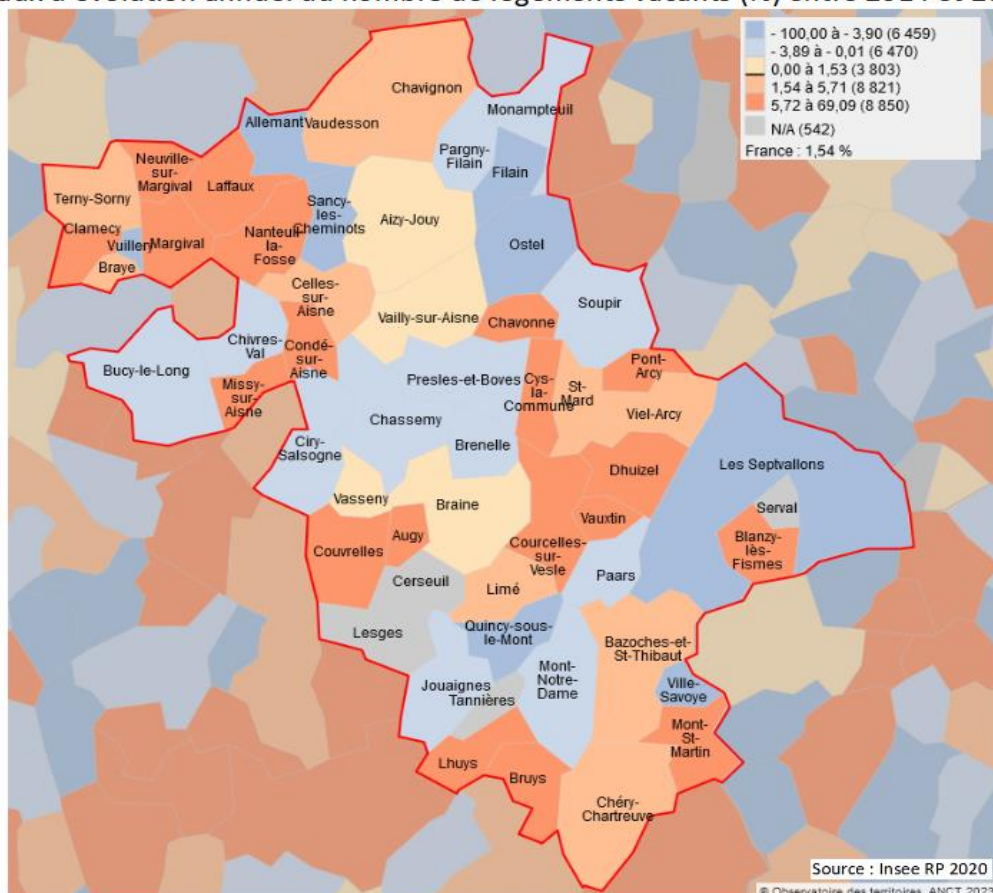
Ainsi, l'évolution de la taille moyenne des logements du parc de la CCVA n'est pas adéquate par rapport aux besoins identifiés de la population. Elle ne répond pas non plus aux préconisations du SCoT, qui étaient d'augmenter la part des logements de type T1-T2-T3.

Un nombre croissant de logements vacants dans les pôles structurants et les communes rurales

Evolution du parc de logements vacants entre 2014 et 2020					
	2014		2020		Taux de variation annuel moyen
Secteur	Nombre	Part (%)	Nombre	Part (%)	
Pôles structurants	223	7,7	230	7,7	0,6%
Pôles d'équilibre	165	6,7	158	6,4	-0,9%
Communes rurales	257	6,7	303	7,7	3,3%
Total	645	7,0	691	7,3	1,4%
Source : Insee RP 2020					

En 2020, 691 logements vacants étaient recensés sur le territoire de la CCVA, contre 645 en 2014. Cette augmentation du nombre de logements vacants est contrastée selon les secteurs, puisque les pôles d'équilibre connaissent une réduction de leur parc de logements vacants. Par ailleurs, il y a des différences entre les communes.

Taux d'évolution annuel du nombre de logements vacants (%) entre 2014 et 2020



En effet, tous les pôles structurants ne connaissent pas une augmentation de leur nombre de logements vacants : le parc de logements vacants Bucy-le-Long a ainsi diminué entre 2014 et 2020. De même, un certain nombre de communes rurales ont vu leur nombre de logements

vacants diminuer sur la période 2014-2020. Cela signifie que la croissance du parc de logements vacants sur les pôles structurants et les communes rurales a été concentrée sur certaines communes, comme Mont-Saint-Martin et Neuville-sur-Margival pour le secteur rural. Le parc de logements vacants n'a donc globalement pas connu de réduction entre 2014 et 2020. Le taux de vacance est de 7,3% en 2020 à l'échelle de la CCVA, il est donc légèrement supérieur à l'objectif du SCoT, qui était de revenir à un taux de vacance structurelle de 5 à 7% à l'horizon 2030. Les communes n'ont donc pas su enrayer significativement le phénomène de la vacance des logements.

Néanmoins, dans le cadre du programme petite ville de demain (PVD), dans sa dimension liée à la transition écologique, une étude est actuellement en cours sur les pôles de Vailly-sur-Aisne et Braine autour de l'opportunité de mettre en place une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH). La rénovation de logements serait ainsi une action importante pour traiter la problématique de la vacance qui risque d'être amplifiée avec l'interdiction progressive de location des logements avec un DPE G en 2025 et F en 2028 introduite par la loi Climat et Résilience adoptée en août 2021.

Un parc de logements sociaux constant en proportion

Selon les données de l'INSEE RP 2020 2014, entre 2014 et 2020, l'évolution du nombre de logements sociaux et des résidences principales montre une dynamique contrastée au sein du CC du Val de l'Aisne. Le nombre total de logements sociaux a légèrement diminué de 0,8% (de 430 à 427), tandis que le nombre de résidences principales a augmenté de 2,9% (de 8086 à 8323). Cette tendance se traduit par une diminution de la proportion de logements sociaux de 5,3% à 5,1%.

Les pôles structurants ont maintenu leur nombre de logements sociaux (370), mais la proportion de ces logements par rapport aux résidences principales a diminué légèrement de 14,2% à 13,7%. Dans les pôles d'équilibre, une légère augmentation des logements sociaux (de 43 à 44) a permis de stabiliser leur proportion autour de 2,0%. En revanche, les communes rurales ont vu une baisse significative du nombre de logements sociaux (-25,6%), entraînant une diminution de leur part de 0,5% à 0,4%. Ces données soulignent une nécessité d'efforts accrus pour accroître et mieux répartir les logements sociaux, en particulier dans les zones rurales :

Nombre de logements sociaux - Données INSEE RP 2020			
	2014	2020	Taux de variation entre 2014 et 2020
CC du Val de l'Aisne	430	427	-0,8%
Pôles Structurants	370	370	0,1%
Pôles d'équilibre	43	44	1,7%
Communes rurales	17	13	-25,6%

Nombre de résidences principales - Données INSEE RP 2020			
	2014	2020	Taux de variation entre 2014 et 2020
CC du Val de l'Aisne	8086	8323	2,9%
Pôles Structurants	2615	2696	3,1%
Pôles d'équilibre	2177	2226	2,2%
Communes rurales	3294	3401	3,3%

Rapport Nombre de logements sociaux / Nombre de résidences principales		
	2014	2020
CC du Val de l'Aisne	5,3%	5,1%
Pôles Structurants	14,2%	13,7%
Pôles d'équilibre	2,0%	2,0%
Communes rurales	0,5%	0,4%

Équipements, Commerces et services

Indicateurs	Etat 0	Date de la donnée Etat 0	Mode de calcul	Fréquence de la collecte	Source
ORIENTATION 2 : Répondre aux besoins de proximité sur l'ensemble du territoire					
Evaluation de la densité de médecin pour 1000 habitants	1 médecin pour 1566 habitants	2013	Rapport entre le nombre de médecins et la population fois 1000	6 ans	INSEE RP et Base permanente des équipement
Suivi des projets d'équipement locaux et structurants : Localisation, vocation, programmation			Décompte Annuel	Annuelle	Autorisation d'Urbanisme
Taux de couverture numérique du territoire			Suivi de chantier	6 ans	CCVA

Une diminution de la densité de médecins

Constat et enjeux

En 2013, le territoire de la CCVA recensait 1 médecin pour 1566 habitants, soit une densité de 0,64 médecins pour 1000 habitants. C'est en dessous de la moyenne nationale qui était de 0,84 médecins pour 1000 habitants. Le diagnostic du SCoT faisait état d'une désertification du territoire en matière de services à la population. Compte tenu du vieillissement global de la population et de la volonté d'être un territoire attractif, le SCoT prévoyait des projets de renforcement de l'accompagnement médical sur le territoire. Pour évaluer l'évolution de l'offre médicale de la CCVA, nous nous appuyons sur la densité de médecins.

Analyse de l'application du SCoT

En 2021, 9 médecins étaient recensés sur le territoire de la CCVA : cinq à Braine, un à Bucy-le-Long, un à Chivres-Val et deux à Vailly-sur-Aisne. Cela représente une densité de 0,44 médecins pour 1000 habitants, soit un médecin pour 2 248 habitants. Depuis le diagnostic du

SCoT, le nombre de médecins a donc diminué (en moyenne plus rapidement que le nombre d'habitants) et leur répartition a peu changé.

Les pôles structurants de la CCVA (Braine, Bucy-le-Long, Vailly-sur-Aisne) regroupent l'essentiel de l'offre médicale. Les habitants du Val de l'Aisne fréquentent par ailleurs une offre médicale extérieure au territoire mais limitrophe (Fismes, Urcel, Anizy-Pinon et Soissons-Crouy). L'aire d'attractivité des hôpitaux de Soissons et de Laon englobe une large partie du territoire de la CCVA (chirurgie, obstétrique, rhumatologie, allergologie), le CHU de Reims exerce son attractivité sur les communes périphériques au département de la Marne. Au regard de cette répartition, l'offre médicale est quasi absente au sein des communes rurales. En complément, selon les données de l'INSEE - Base permanente des équipements (BPE) 2017 et 2021, entre 2017 et 2021 la Communauté de Communes du Val de l'Aisne a connu diverses évolutions dans ses équipements de santé et ses praticiens :

1. Augmentations Notables :

- Vailly-sur-Aisne a vu une augmentation significative des masseurs kinésithérapeutes (+2).
- Missy-sur-Aisne a ajouté 2 infirmiers.
- Bucy-le-Long a gagné un infirmier et un chirurgien-dentiste.
- Mont-Notre-Dame a ajouté un infirmier.

2. Diminutions Notables :

- Braine a perdu un chirurgien-dentiste, un infirmier et un médecin généraliste.
- Chivres-Val a perdu un médecin généraliste.

3. Stabilité :

- Plusieurs professions et localités ont maintenu un nombre stable de praticiens, notamment les pharmaciens et les établissements de santé moyen séjour à Bucy-le-Long.

4. Nouvelles Introductions :

- Braine a accueilli un diététicien.
- Bucy-le-Long a ajouté un psychomotricien.

Commune	Effectif sur la commune	Type d'équipement au sens de la BPE	Année
Braine	3	Chirurgien dentiste	2017
Bucy-le-Long	3	Chirurgien dentiste	
Vailly-sur-Aisne	1	Chirurgien dentiste	
Bucy-le-Long	1	Etablissement santé moyen séjour	
Braine	7	Infirmier	
Bucy-le-Long	4	Infirmier	
Chassemy	2	Infirmier	
Monampeuil	1	Infirmier	
Mont-Notre-Dame	1	Infirmier	
Pargny-Filain	1	Infirmier	
Vailly-sur-Aisne	4	Infirmier	
Braine	2	Masseur kinésithérapeute	
Bucy-le-Long	1	Masseur kinésithérapeute	
Mont-Notre-Dame	1	Masseur kinésithérapeute	
Vailly-sur-Aisne	2	Masseur kinésithérapeute	
Braine	6	MÉDECIN GÉNÉRALISTE	
Bucy-le-Long	1	MÉDECIN GÉNÉRALISTE	
Chivres-Val	2	MÉDECIN GÉNÉRALISTE	
Vailly-sur-Aisne	2	MÉDECIN GÉNÉRALISTE	
Braine	1	Pédicure-podologue	
Vailly-sur-Aisne	1	Pédicure-podologue	
Braine	2	Pharmacie	
Bucy-le-Long	1	Pharmacie	
Vailly-sur-Aisne	1	Pharmacie	
Braine	2	chirurgien dentiste	2021
Bucy-le-Long	3	chirurgien dentiste	
Vailly-sur-Aisne	2	chirurgien dentiste	
Braine	1	diététicien	
Bucy-le-Long	1	établissement santé moyen séjour	
Braine	6	infirmier	
Bucy-le-Long	5	infirmier	
Chassemy	2	infirmier	
Missy-sur-Aisne	2	infirmier	
Monampeuil	1	infirmier	
Mont-Notre-Dame	2	infirmier	
Vailly-sur-Aisne	5	infirmier	
Braine	2	masseur kinésithérapeute	
Bucy-le-Long	1	masseur kinésithérapeute	
Vailly-sur-Aisne	4	masseur kinésithérapeute	
Braine	5	médecin généraliste	
Bucy-le-Long	1	médecin généraliste	
Chivres-Val	1	médecin généraliste	
Vailly-sur-Aisne	2	médecin généraliste	
Braine	1	pédicure-podologue	
Vailly-sur-Aisne	1	pédicure-podologue	
Bucy-le-Long	1	psychomotricien	

2 Équipements structurants supplémentaires sur le territoire

Constat et enjeux

En termes d'équipements structurants, le diagnostic du SCoT a mis en lumière la dépendance du territoire à l'égard de pôles urbains comme Soissons et Fismes, même si l'offre sportive, culturelle et scolaire est relativement importante pour un territoire à dominante rurale.

Analyse de l'application du SCoT

Depuis l'élaboration du SCoT, deux équipements structurants notables ont été construits : Une maison France Service et un établissement multi-accueil "L'Arbre enchanté" tous deux situés sur le pôle structurant de Vailly-sur-Aisne.

Multi-accueil "L'Arbre enchanté"



Copyright : CCVA

Dans la continuité des réflexions pour créer des EAJE (Etablissement d'accueil de jeunes enfants) entamées dès 2010, après l'ouverture des sites de Bucy-le-Long et de Braine respectivement en mai et septembre 2014, un troisième site a ouvert à Vailly-sur-Aisne en 2020. Cette nouvelle structure permet d'accueillir 20 enfants supplémentaires, ce qui porte la capacité d'accueil des trois multi-accueil à 70 enfants

Maison France Services

À la suite du départ de la Trésorerie de Vailly-sur-Aisne, les locaux ont été transformés en Maison France Services. Le 10 février 2020, à Vailly-sur-Aisne, le Préfet de l'Aisne, Ziad Khoury, a inauguré cette Maison France Services, la première labellisée de l'arrondissement de Soissons. Située au 10 bis place Édouard Herriot, elle vise à faciliter les démarches administratives des citoyens et accueille divers services publics tels que La Poste, Pôle emploi, la Caisse Nationale d'Assurance Maladie.



Copyright CCVA

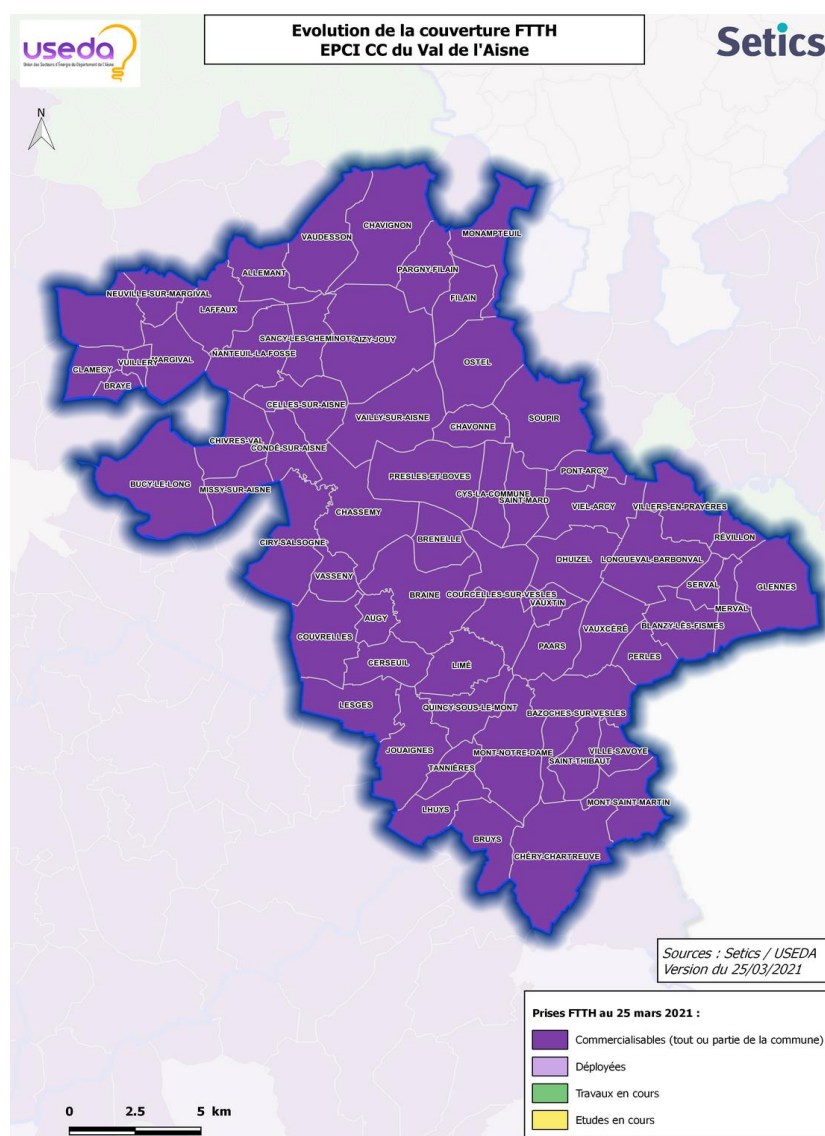
Une amélioration de la couverture numérique du territoire

Constat et enjeux

Afin de renforcer le sentiment de proximité et la compétitivité du territoire, le SCoT prévoit de déployer l'accès au très haut débit en accompagnant la couverture totale du territoire en FTTH (*Fiber To The Home*) à l'horizon 2019.

Analyse de l'application du SCoT

Selon le rapport publié en juin 2022 par USEDA (*Useda Info*, n°40), l'ensemble du territoire de la CCVA dispose de prises FTTH commercialisables, donc toutes les communes ont un accès au réseau très haut débit.



Déplacements

Indicateurs	Etat 0	Date de la donnée Etat 0	Mode de calcul	Fréquence de la collecte	Source
ORIENTATION 3 : Mettre en œuvre une mobilité durable et alternative, adaptée au contexte rural					
Evolution du taux de motorisation des ménages			Comparatif entre deux dates	6 ans	INSEE RP
Évolution de la répartition modale des déplacements domicile-travail	Pas de transport : 5% Marche à pied : 5% Deux roues : 2% Voiture : 87% Transports en commun : 2%	2013	Comparatif entre deux dates	6 ans	INSEE RP
Évolution des aménagements dédiés aux liaisons douces sur le territoire	300 km de circuits de randonnées balisés	2017	Suivi de chantier	6 ans	Communes, CCVA, Département et Région
Nombre de bornes électriques réalisées			Suivi de chantier	6 ans	Communes, CCVA, Département et Région
Nombres d'aires de covoiturage réalisées			Suivi de chantier	6 ans	Communes, CCVA, Département et Région

Constat et enjeux

Le DOO fait état d'une surreprésentation de la voiture individuelle comme mode de transport pour tous les déplacements, quels que soient le motif, la distance ou la destination. Les transports doux, comme la marche ou le vélo, sont principalement associés à des activités de loisir.

L'objectif du SCoT est de garantir des solutions de mobilités durables, adaptées aux besoins des habitants et faiblement émettrices de gaz à effet de serre. Les densités de population sont trop faibles pour mettre en place une offre de transports en commun équivalente à celle d'une aire urbaine.

Le DOO préconise de promouvoir des modes de transports alternatifs adaptés au contexte rural et d'encourager un développement urbain. Les prescriptions du SCoT s'organisent donc autour de plusieurs axes : requalifier et réaménager les tronçons routiers, réhabiliter une ligne ferroviaire (Ferté Milon - Fismes), développer et optimiser les aménagements pour les déplacements cyclables (utilitaires et de loisir), améliorer l'accessibilité piétonne des espaces urbanisés.

Analyse de l'application du SCoT

L'utilisation de la voiture individuelle en hausse dans la répartition des modes de déplacement entre le domicile et le lieu de travail

Evolution de la répartition modale des déplacements domicile-travail entre 2014 et 2020				
Mode de transport	2014		2020	
Pas de transports	450	5 %	377	4 %
Marche à pied	383	5 %	313	4 %
Deux roues	127	2 %	128	2 %
Voiture	7259	86 %	7508	88 %
Transports en commun	182	2 %	199	2 %
Source : Insee (RP 2020)				

Entre 2014 et 2020, la part de la population utilisant une voiture pour effectuer le trajet domicile-travail a légèrement augmenté, passant de 86% en 2014 à 88% en 2020. Sur ce point, l'objectif annoncé par le DOO n'est donc pas atteint, puisque les mobilités dites utilitaires ne semblent pas s'orienter vers des modes de transport doux (marche, vélo).

En outre, la proportion de personnes ayant répondu qu'elles n'utilisaient pas de transport pour aller travailler a diminué.

Cette hausse de la proportion de personnes utilisant leur voiture comme principal mode de transport entre le domicile et le lieu de travail est cohérente avec la hausse du taux de motorisation des ménages. Ce taux correspond à la proportion de ménages possédant au moins une voiture, calculée en 2014 et en 2020.

Evolution du taux de motorisation des ménages

	Nb ménages en 2014	Nb ménages avec au moins une voiture en 2014	Taux de motorisation des ménages 2014	Nb ménages en 2020	Nb ménages avec au moins une voiture en 2020	Taux de motorisation des ménages 2020
CC du Val de l'Aisne	8086	7328	91%	8323	7649	92%
Polarités structurantes	2615	2214	85%	2696	2347	87%
Polarités d'équilibres	2177	2034	93%	2226	2107	95%

Données INSEE - RP 2020

Le taux de motorisation des ménages est de 92% en 2020 contre 91% en 2014, ce qui représente une légère hausse. Cette augmentation est observable dans les polarités structurantes et dans les polarités d'équilibre. Cela signifie donc qu'une part de la population a fait le choix de s'équiper d'une voiture individuelle, ce qui peut correspondre à une diminution de la précarité dans les mobilités, mais aussi à une difficulté de la communauté de communes à orienter les habitants vers des modes de transports plus doux, difficulté renforcée par le fait qu'elle ne dispose pas de la compétence AOM et n'est donc pas en responsabilité de l'organisation et du financement des services de transport public sur son territoire. Cela peut enfin correspondre au fait que la proportion d'emploi sur le territoire a diminué sur la période - Cf. partie Développement économique plus avant.

Un manque d'aménagements pour les mobilités faiblement émettrices de gaz à effet de serre

Dans un territoire majoritairement rural, les pistes envisagées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements comprennent : la promotion des véhicules électriques, l'incitation au covoiturage, et l'aménagement de voies pour les déplacements doux.

En 2017, le territoire de la CCVA (Braine, Bucy-le-Long, Missy-sur-Aisne, Monampteuil) comptait 8 bornes de recharge pour voitures électriques. En 2020, ce nombre est passé à 12, avec l'ajout de 4 nouvelles bornes (8 prises) à Brenelle (rue du Bac) et Vailly-sur-Aisne (place Edouard Herriot).

L'encouragement au covoiturage pourrait être amélioré par la création d'aires de covoiturage, un indicateur de l'avancée du SCoT du Val de l'Aisne. Actuellement, aucune aire de covoiturage n'est recensée sur le territoire de la communauté de communes du Val de l'Aisne, et l'objectif du SCoT n'est donc pas encore atteint.

Lors de son élaboration, le SCoT comportait près de 300 km de circuits de randonnée balisés, principalement pour les loisirs et le tourisme. En ce qui concerne les mobilités utilitaires, l'accent était mis sur l'aménagement des espaces urbains pour faciliter la circulation piétonne et cyclable. À ce jour, aucun nouvel aménagement dans ce domaine n'a été observé.

Au moins une aire de covoiturage non officielle a été identifiée au Pont Rouge à Margival. Un projet d'aire de covoiturage était prévu à Braine, près d'un des deux ronds-points en sortie de la RN 31, mais il n'a pas encore été réalisé.

En résumé, les actions entreprises par la communauté de communes semblent surtout adaptées au contexte rural, sans suffisamment favoriser les mobilités douces.

Développement économique : Un renouveau de la stratégie de développement économique pour pérenniser l'attractivité du territoire

Indicateurs	Etat 0	Date de la donnée Etat 0	Mode de calcul	Fréquence de la collecte	Source
ORIENTATION 1 : Une offre en foncier et immobilier d'entreprises à structurer et à revaloriser					
Surface construite et commercialisée en immobilier d'entreprise					Fichier MAJIC
Taux d'occupation des ZAE	1,5 ha disponibles dans la zone de saint-Audebert à Presles-et-Boves 5 ha disponible à Ciry-Salsogne	2017	Part des ha commercialisés sur la surface totale de la zone	Annuelle	CCVA
Suivi des stocks fonciers en extension	20ha	2017		Annuelle	- Autorisation d'urbanisme - Fichier MAJIC - PLU
ORIENTATION 3 : Des activités présentiellees à développer					
Evolution du nombre d'emploi sur le territoire	4042 emplois	2013	Décompte annuel	Annuelle	INSEE RP
	-0,2% d'emploi	2008-2013	Taux de croissance annuelle		

Evolution du taux d'emploi sur le territoire	0,49	2013	Nombre d'emplois offerts / population en âge de travailler (15-64 ans) sur un territoire donné	6 ans	INSEE RP
Evolution du taux de chômage sur le territoire	1015 demandeurs d'emplois sur le territoire soit 13,8% de chômeurs	2013	Nombre de demandeurs d'emplois/ population active (actifs occupés et demandeurs d'emplois) d'un territoire donné	6 ans	INSEE RP et Pôle emploi (France Travail)
Suivi des projets d'implantation d'activités présente dans les centres-bourgs			Décompte annuel	Annuelle	Autorisation d'urbanisme

Une offre en foncier et immobilier d'entreprise qui peine à être structurée et valorisée

Constat et enjeux

Le diagnostic du SCoT faisait état d'un ratio d'un emploi présent pour deux actifs sur le Val de l'Aisne, ce qui illustre le caractère majoritairement résidentiel du territoire et également le fait que le territoire se situe en limite de l'agglomération de Soissons qui concentre fortement l'emploi à l'échelle du PETR.

6 zones d'activités étaient identifiées comme d'intérêt intercommunal :

- La zone des Waillons à Braine ;
- La zone Pierre Becret à Braine ;
- La zone Téréos et La Fosselle à Bucy-le-Long ;
- La zone de Saint-Audebert à Presles-et-Boves ;
- La zone Les Hauts de Varennes à Vailly-sur-Aisne ;

- Les zones d'activités de Ciry-Salsogne.

Un des enjeux soulevés par le diagnostic du SCoT est la diversification des activités économiques tout en appliquant une gestion économe de l'espace.

Analyse de l'application du SCoT

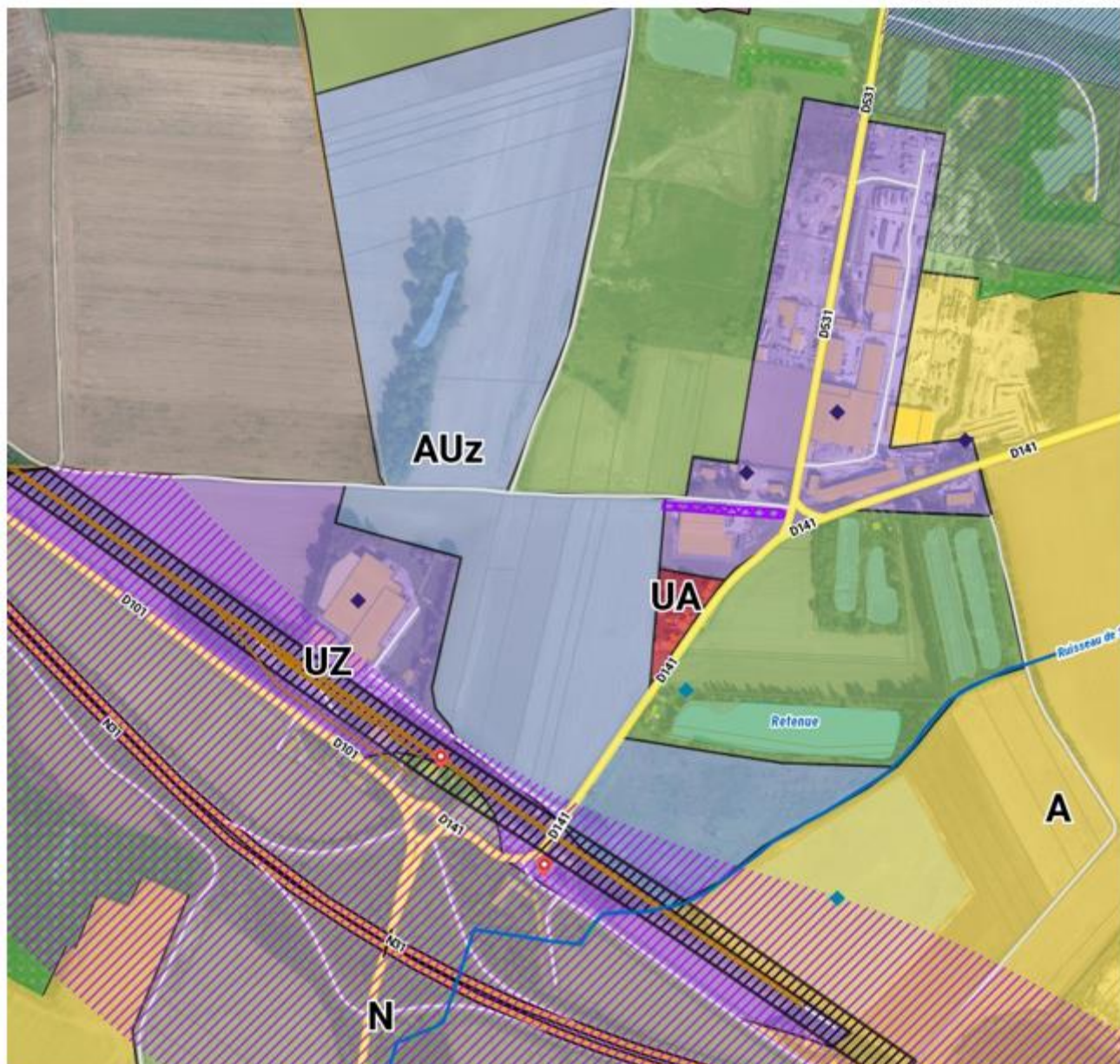
Un taux d'occupation constant des zones d'activités économiques (ZAE) :

Au 1er Juillet 2024, dans la zone de Saint-Audebert à Presles-et-Boves, il reste 1,5 hectare de terrain disponible pour des projets à vocation d'activités.



Secteur à vocation d'activités
Saint-Audebert à Presles-et-Boves
Source : CCVA

Parallèlement, la zone de Ciry-Salsogne dispose de 5 hectares de terrains non encore attribués ni aménagés :



Zone à vocation d'activités

Ciry-Salsogne

Source : CCVA

Cependant, malgré la disponibilité de certaines parcelles, aucun hectare de terrain n'a encore été commercialisé dans les deux zones mentionnées. Ces zones, bien que potentiellement intéressantes pour l'implantation d'activités économiques, n'ont pas encore trouvé preneur, ce qui freine leur développement.

En ce qui concerne plus particulièrement la zone d'activités de Ciry-Salsogne, il convient de noter qu'elle a été envisagée dans le cadre d'un projet global de réaménagement. Ce projet vise à repenser l'ensemble de ce secteur afin de viabiliser les terrains et de les rendre propices à l'installation de bâtiments dédiés aux activités économiques et industrielles. Cependant, bien

que les études aient été menées et les intentions affichées, à ce jour, aucune action concrète n'a encore été entreprise pour lancer ce projet. L'aménagement de la zone reste donc en attente, ce qui empêche l'exploitation immédiate de ces terres pour des activités productives. Pour le secteur de Téréos, à Bucy-le-Long, la situation est différente. Bien qu'il existe un potentiel foncier, celui-ci est exclusivement réservé à l'usage de l'entreprise Téréos. Ce terrain ne peut donc pas être commercialisé ou utilisé pour d'autres activités, ce qui limite les possibilités de développement économique local sur cette zone. Cette restriction freine le dynamisme économique du secteur, car aucun autre acteur ne peut y implanter de nouvelles activités.

Un autre défi majeur concerne la disponibilité foncière dans le secteur Pierre Bécret, situé à Braine. Ici, le terrain est actuellement pollué et nécessite des travaux de dépollution importants avant de pouvoir être utilisé. Le coût et la complexité de ces travaux retardent inévitablement toute requalification de la friche. Malgré cela, la commune de Braine a exprimé la volonté de redonner vie à cet espace en le réaménageant, dans le cadre d'un projet de requalification plus large. Cependant, tant que les travaux de dépollution ne sont pas réalisés, le terrain reste inutilisable, ce qui retarde son attractivité pour d'éventuelles entreprises.

Enfin, plusieurs autres zones industrielles du territoire sont déjà en situation de saturation. C'est le cas des Waillons à Braine, de la Fosselle à Bucy-le-Long et des Hauts de Varennes à Vailly-sur-Aisne. Ces zones ne disposent plus de terrains disponibles à la commercialisation, ayant atteint leur capacité maximale. Le manque d'espace pour accueillir de nouvelles entreprises dans ces secteurs ajoute une pression supplémentaire sur la disponibilité foncière globale dans le périmètre de la CCVA, limitant les possibilités de développement économique à court terme.

En résumé, bien que plusieurs zones aient initialement été identifiées pour leur potentiel à accueillir des activités économiques, chacune d'elles fait face à des obstacles distincts : absence de commercialisation, restriction d'usage, pollution des sols, ou encore saturation. Ces difficultés combinées freinent considérablement le développement économique, nécessitant des actions concertées pour résoudre les problèmes fonciers et libérer le potentiel économique de ces espaces.

Une stabilité des stocks fonciers en extension

En ce qui concerne les stocks fonciers destinés à être étendus, la situation reste stable avec toujours 20 hectares de terrains disponibles pour de futurs projets. Cette stabilité indique qu'aucun nouvel aménagement ou commercialisation de ces terrains n'a eu lieu récemment. Il faut cependant préciser que les stocks fonciers en extension de l'urbanisation ne sont pas consommables dans l'immédiat, et sont en fait théoriques. Ces zones ne sont pas équipées

et sont destinées à être aménagées dans le cadre d'une opération d'ensemble. Leur ouverture à l'urbanisation nécessite par ailleurs une révision du plan local d'urbanisme communal et des actions pour en acquérir la maîtrise foncière.

Suivi des projets d'implantation d'activités présentiels dans les centres-bourgs

Au sens de l'INSEE : "Les activités présentielles sont les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et de services visant la satisfaction des besoins de personnes présentes dans la zone, qu'elles soient résidentes ou touristes". ("Sphère présentielle et sphère productive", INSEE, 2015).

Afin de traiter le suivi des projets d'implantation d'activités présentielles dans les centres-bourgs, nous sommes parti des données du portail deveco de l'ANCT permettant un travail au niveau du code NAF.

L'économie présentielle des centres-bourgs a globalement connu une évolution positive entre 2018 et mars 2024. Cette tendance est illustrée par plusieurs secteurs clés :

Agriculture, sylviculture et pêche : Le nombre d'établissements dans la culture de la vigne (NAF 01.21Z) a augmenté de 300%, passant de 2 à 8 établissements. L'élevage d'autres animaux (NAF 01.49Z) a vu une hausse de 75%, passant de 4 à 7 établissements. Ces croissances suggèrent une demande accrue pour les produits locaux et une dynamique positive dans le secteur agricole des communes de Braine, Vailly-sur-Aisne et Bucy-le-Long.

Industrie manufacturière : La fabrication d'articles textiles (NAF 13.99Z) a légèrement augmenté de 10%, avec le nombre d'établissements passant de 10 à 11. La réparation et l'installation de machines et d'équipements (NAF 33.12Z) est restée stable à 12 établissements. Bien que les augmentations soient modestes, elles montrent une reprise progressive et une stabilité dans le secteur industriel local.

Commerce : Le commerce de détail (NAF 47.00Z) a enregistré une hausse de 43%, avec le nombre d'établissements passant de 30 à 43. Cette augmentation reflète une revitalisation des magasins de proximité et une dynamique positive pour les centres-bourgs, soulignant un regain d'intérêt pour le commerce local.

Services : Le secteur de la santé humaine et action sociale (NAF 86.90Z) a connu une augmentation de 15%, avec le nombre d'établissements passant de 20 à 23. L'enseignement (NAF 85.60Z) a également enregistré une hausse de 22%, passant de 9 à 11 établissements. Ces augmentations reflètent une amélioration des services de santé et sociaux locaux ainsi qu'une expansion des infrastructures éducatives pour répondre à une demande croissante.

Ces données indiquent que les centres-bourgs ont réussi à développer et à diversifier leurs activités présentielles. Globalement, cette évolution est positive, montrant une revitalisation et un renforcement de l'économie locale.

Une évolution positive de l'emploi sur le territoire

Analyse de l'évolution du taux d'emploi et du taux de chômage sur le territoire entre 2014 et 2020

Année	Population (15-64 ans)	Actifs occupés	Taux d'emploi	Chômeurs	Taux de chômage
2014	12888	8401	65,2%	1336	10,4%
2020	12441	8524	68,5%	1204	9,7%

Donnée : INSEE RP 2014 et 2020

Population en âge de travailler : Entre 2014 et 2020, la population des 15-64 ans a diminué de 447 personnes, passant de 12 888 à 12 441, soit une baisse d'environ 3,5%. Cette diminution peut être attribuée à divers facteurs démographiques tels que le vieillissement de la population, la migration, ou une diminution du taux de natalité.

Nombre d'actifs occupés : Le nombre d'actifs occupés a légèrement augmenté, passant de 8401 en 2014 à 8524 en 2020, soit une augmentation de 123 personnes (environ 1,5%). Malgré la diminution de la population en âge de travailler, le nombre d'actifs occupés a augmenté, ce qui indique une amélioration de l'emploi.

Taux d'emploi : Le taux d'emploi (nombre d'actifs occupés / population entre 15 et 64 ans) a augmenté de 65,2% en 2014 à 68,5% en 2020. Cette augmentation de 3,3 points de pourcentage est significative et reflète une amélioration des opportunités d'emploi ou une meilleure inclusion des individus en âge de travailler sur le marché du travail.

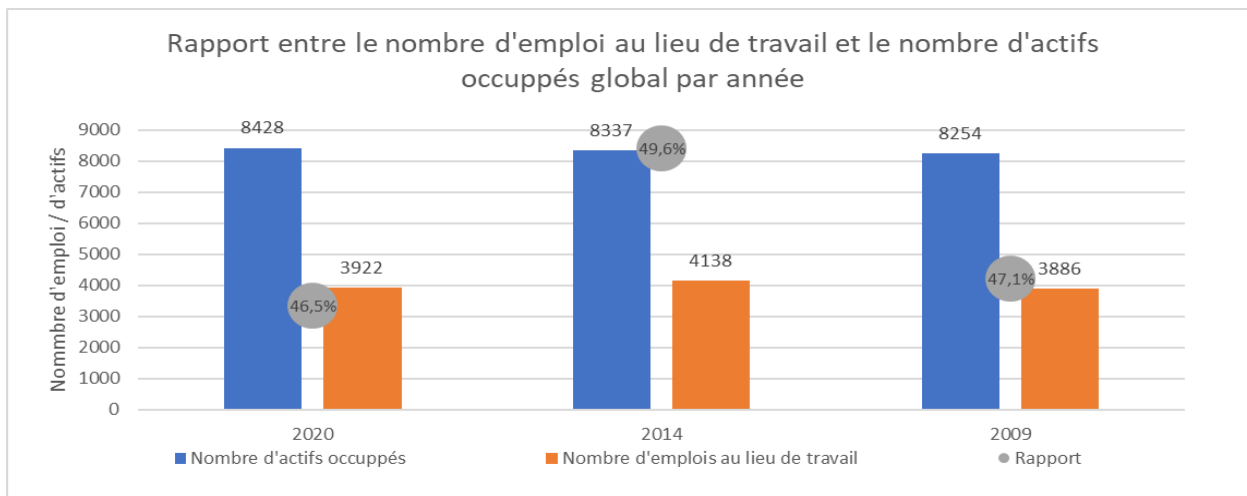
Nombre de chômeurs : Le nombre de chômeurs a diminué, passant de 1336 en 2014 à 1204 en 2020, soit une diminution de 132 personnes (environ 9,9%). Cette baisse indique une amélioration dans la lutte contre le chômage.

Taux de chômage : Le taux de chômage (nombre de chômeurs / population entre 15 et 64 ans) a également diminué, passant de 10,4% en 2014 à 9,7% en 2020. Cette réduction de 0,7 point de pourcentage montre une amélioration des conditions du marché du travail et une meilleure capacité d'intégration des demandeurs d'emploi.

Mais une baisse du rapport entre le nombre d'emploi au lieu de travail et le nombre d'actifs occupés

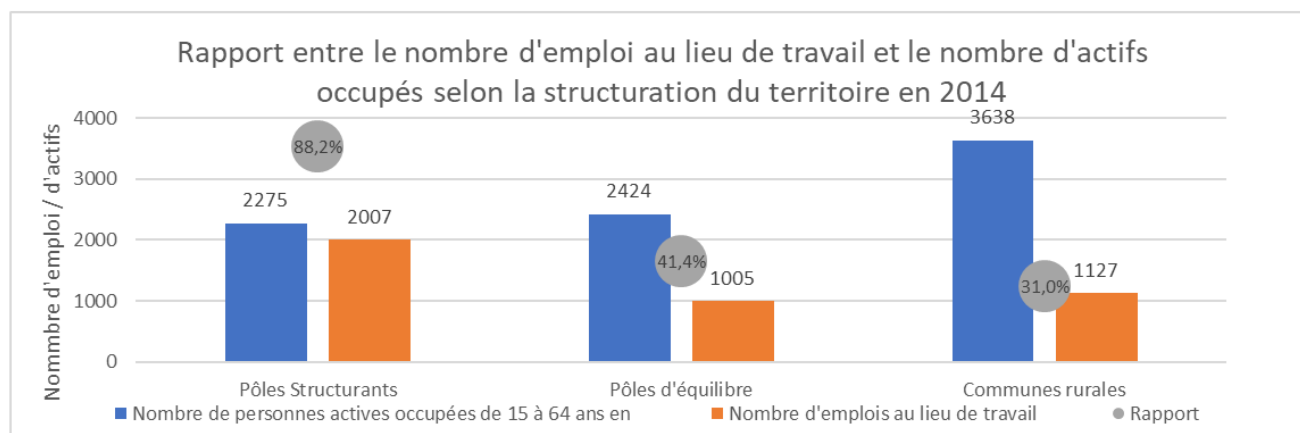
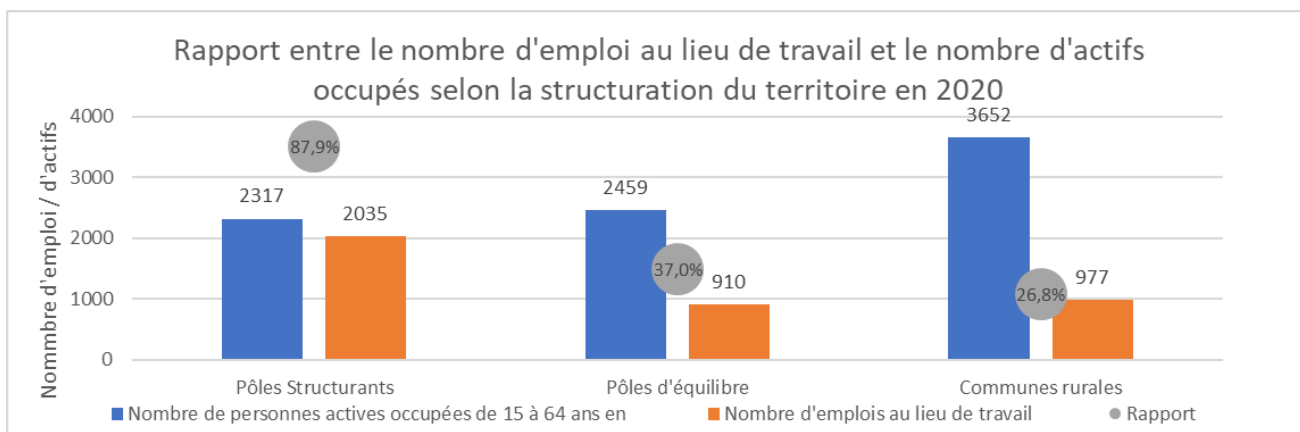
Si le taux d'emploi a connu une évolution positive de +3.3% entre 2014 et 2020, le rapport entre le nombre d'actifs occupés entre 15 et 65 ans et le nombre d'emploi sur le territoire s'est légèrement dégradé entre 2014 et 2020 alors qu'il était dans une tendance inverse entre 2019

et 2014 comme le montre le graphique suivant basé sur les données INSEE RP 2020 2014 et 2009.



Evaluer ce même rapport au niveau de la structuration du territoire montre que la dégradation est ici différenciée :

Ainsi, les pôles d'équilibre et les communes rurales voient se dégrader de respectivement -4.4 et -4.2 points alors que la dégradation est beaucoup plus limitée sur les pôles structurants avec seulement -0.4 point entre 2014 et 2020.



Conclusion

Entre 2014 et 2020, la situation du marché du travail sur le territoire a connu une amélioration notable malgré une diminution de la population de 15 à 64 ans. Le taux d'emploi a augmenté, tandis que le taux de chômage a diminué, ce qui suggère une économie plus dynamique et une meilleure gestion de l'emploi. Néanmoins, la proportion d'emploi sur le territoire a baissé sur le territoire au global et en particulier les pôles d'équilibre et les communes rurales.

VI. Gestion de la ressource en eau

Indicateurs	Etat 0	Date de la donnée Etat 0	Mode de calcul	Fréquence de la collecte	Source
SÉCURISER ET PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU (AXE 1-7.1)					
Etat chimique des masses d'eau souterraines	Mauvais		État initial du SDAGE Seine Normandie 2016-2021	6 ans	Agence de l'eau
Etat quantitatif des masses d'eau souterraines	Bon		État initial du SDAGE Seine Normandie 2016-2021	-	Agence de l'eau
Concentration en nitrate des masses d'eau souterraines	< 10 mg/L		Sans objet	-	Agence de l'eau
Quantité d'eaux souterraine au regard des concentration en phytosanitaires	Médiocre		Sans objet	-	Agence de l'eau
Etat chimique des masses d'eau superficielles (avec HAP)	Mauvais		État initial du SDAGE Seine Normandie 2016-2021	-	Agence de l'eau
	Aisne	Bon à médiocre	État initial du SDAGE	-	Agence de l'eau

Etat écologique des masses d'eau superficielle	Ailette	Bon	Seine Normandie 2016-2021		
	Vesle	Moyen			
	Canal latéral	Moyen			
Nombre de captages d'eau potable dotés d'un périmètre de protection	19/42	2014	Sans objet	-	
INCLURE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES DANS LES RÉFLEXIONS SUR L'URBANISATION (AXE 1-7.2)					
Capacité de traitement des eaux usées par des dispositifs collectifs (en EH)	10 290 EH Équivalents Habitant	2015	Sans objet	1 an	CCVA
Nombre de stations d'épuration présentant un dépassement des capacités nominales	0	2015	Sans objet	1 an	CCVA
Part des installations ANC non conformes	70%	2010	Sans objet	1 an	CCVA

Le territoire du Val de l'Aisne se trouve confronté à plusieurs enjeux cruciaux en matière de gestion des ressources naturelles, en particulier de l'eau. Ces défis sont abordés à travers la mise en place de plusieurs directives et schémas de gestion.

En termes de gestion de l'eau, le territoire s'appuie sur des références telles que la Directive Cadre Européenne pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (DCE 2000/60/CE) et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie 2016-2021. Ces documents visent à atteindre des objectifs ambitieux de qualité et de gestion durable de la ressource en eau.

Les enjeux majeurs pour la gestion de l'eau incluent la préservation de l'environnement, la gestion des crises liées au changement climatique telles que les inondations et les sécheresses, ainsi que l'amélioration des politiques de gestion locale et des connaissances spécifiques sur la qualité de l'eau.

La préservation des zones humides est également une préoccupation majeure, étant considérée d'intérêt général. Les critères de définition des zones humides ont été définis pour guider leur préservation et leur gestion.

Le territoire du Val de l'Aisne est confronté à des défis spécifiques tels que la gestion quantitative de la ressource en période d'étiage, l'amélioration de la qualité des eaux souterraines et superficielles, ainsi que la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides. La pollution due aux activités industrielles et agricoles représente également une préoccupation majeure, nécessitant des mesures d'atténuation et de prévention.

Enfin, la gestion de l'approvisionnement en eau potable, actuellement fragmentée entre plusieurs syndicats des eaux, nécessite une simplification pour assurer une gestion efficace et cohérente de cette ressource vitale. Pour remédier à cet état de fait, une étude sur les modalités de gouvernance de la compétence eau potable à l'horizon de 2026 est actuellement menée par la CCVA.

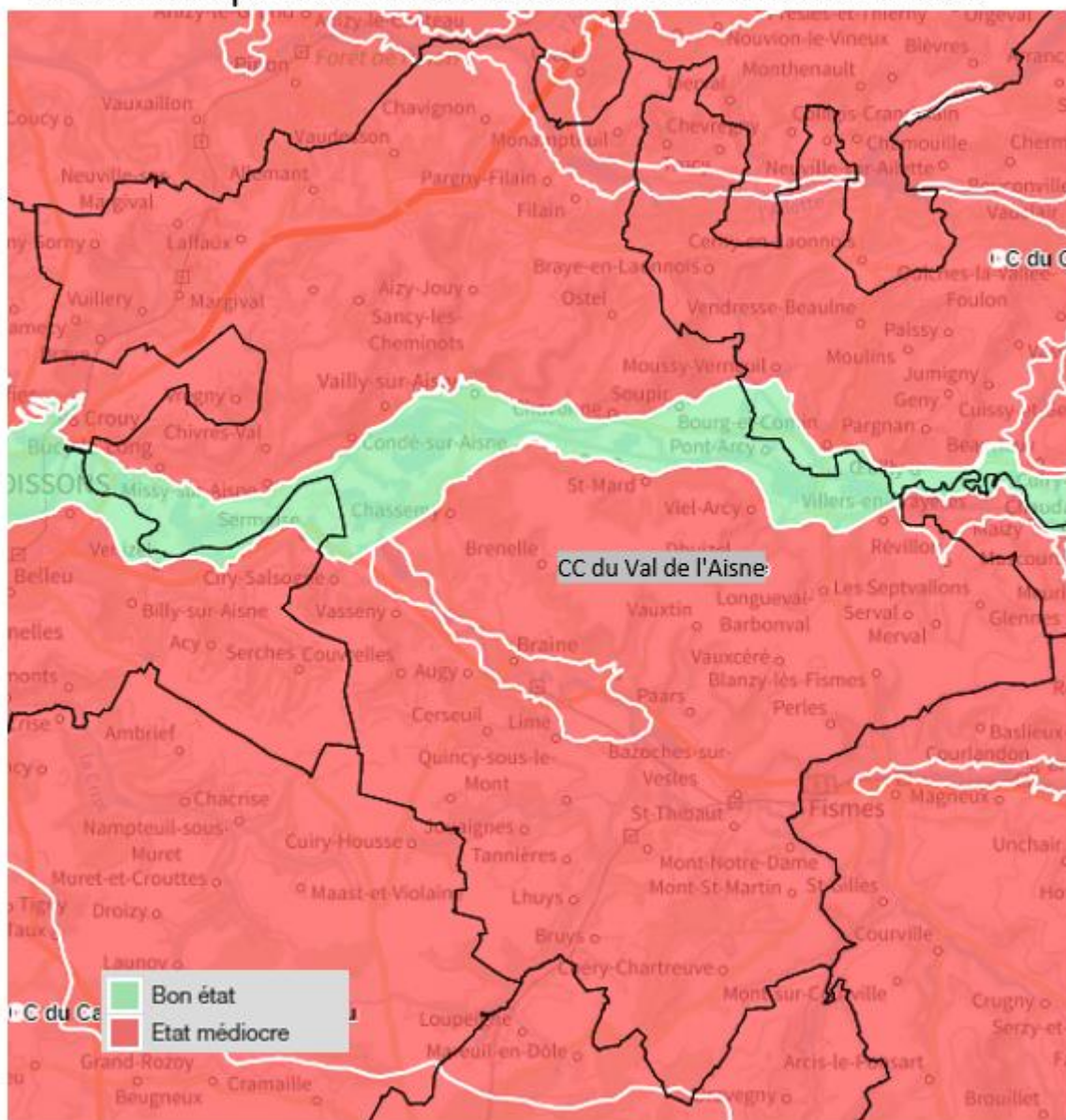
Une amélioration de l'état chimique d'une partie des eaux souterraines mais pas des masses d'eau superficielles

Des eaux souterraines en état mauvais avec une amélioration de la masse de la vallée de l'Aisne :

Concernant la masse **ALLUVIONS DE L' AISNE** que représente la vallée de l'Aisne au sein de l'EPCI, affichait un état chimique médiocre en 2014 puis en 2019 (Paramètres déclassants de l'état chimique : Cyromazine, Métolachlore ESA, Dimétachlore CGA, Ammonium). La dernière mesure disponible en 2021 affiche un état chimique bon.

La masse **LUTÉTIEN - YPRÉSIEN DU SOISSONNAIS-LAONNOIS** qui correspond au plateau du Soissonnais cultivé en openfield été en état chimique mauvais en 2015, 2019 et lors de la dernière mesure en 2021 (Paramètres déclassants de l'état chimique : Nitrates; Somme des pesticides; Atrazine; Atrazine déséthyl; Atrazine déséthyl déisopropyl; Bentazone; Orthophosphates qui sont des intrants agricoles). La Masse d'eau **CRAIE DE CHAMPAGNE NORD** affiche également un état chimique médiocre (Paramètres déclassants de l'état chimique : Nitrates)

Etat chimique des masses d'eau souterraines 2022



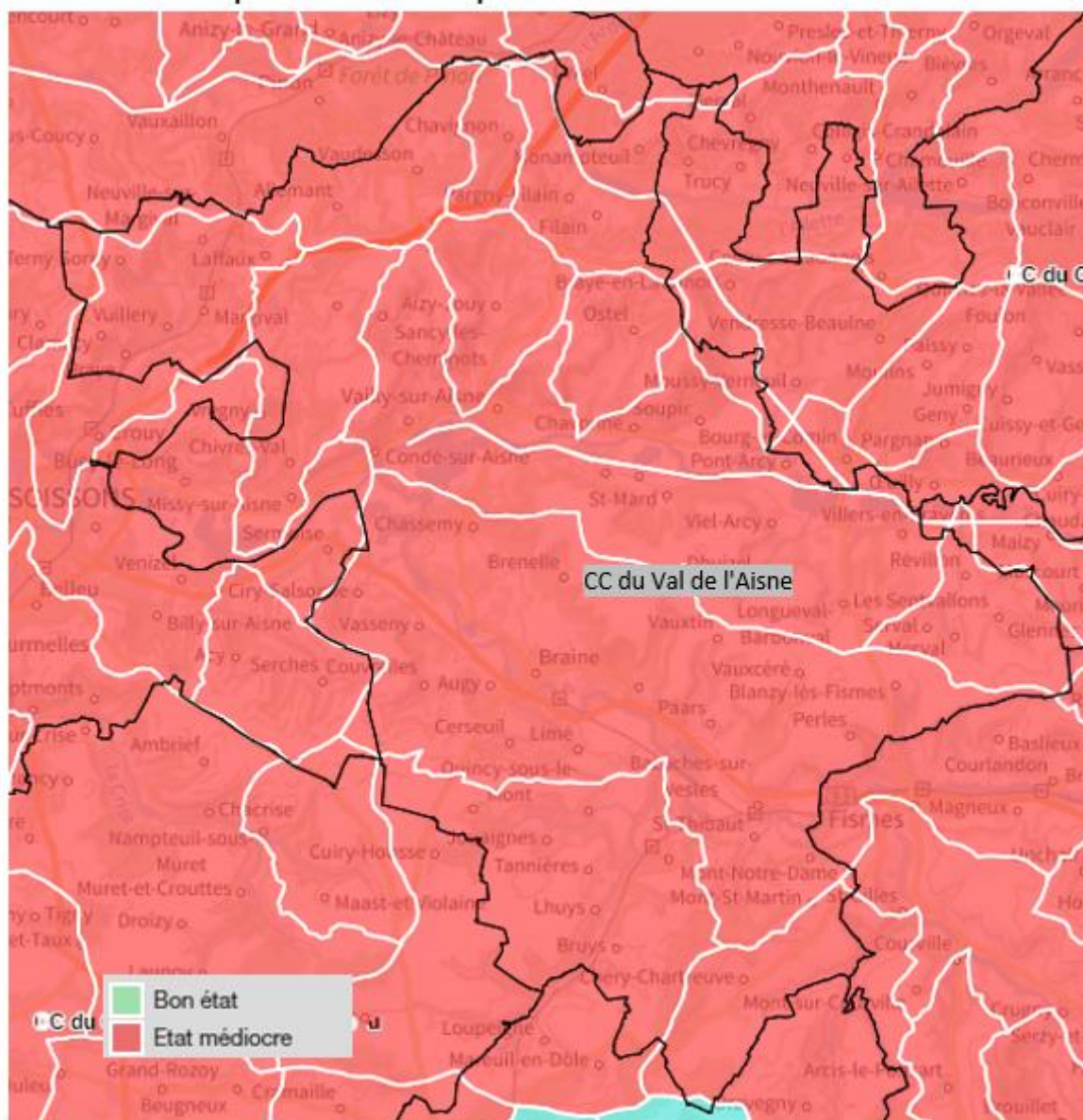
Données : geo.eau-seine-normandie.fr

L'état quantitatif de ces masses est bon sur les trois années de mesures.

Des eaux superficielles globalement en état mauvais :

Concernant l'état chimique avec ubiquistes 2022, la totalité du territoire de l'EPCI affiche un état chimique mauvais en dehors d'une partie du bassin versant du ru du pont brûlé qui ne concerne qu'une petite partie de l'extrême sud du territoire de Chéry-Chartreuve

Etat chimique avec ubiquistes 2022

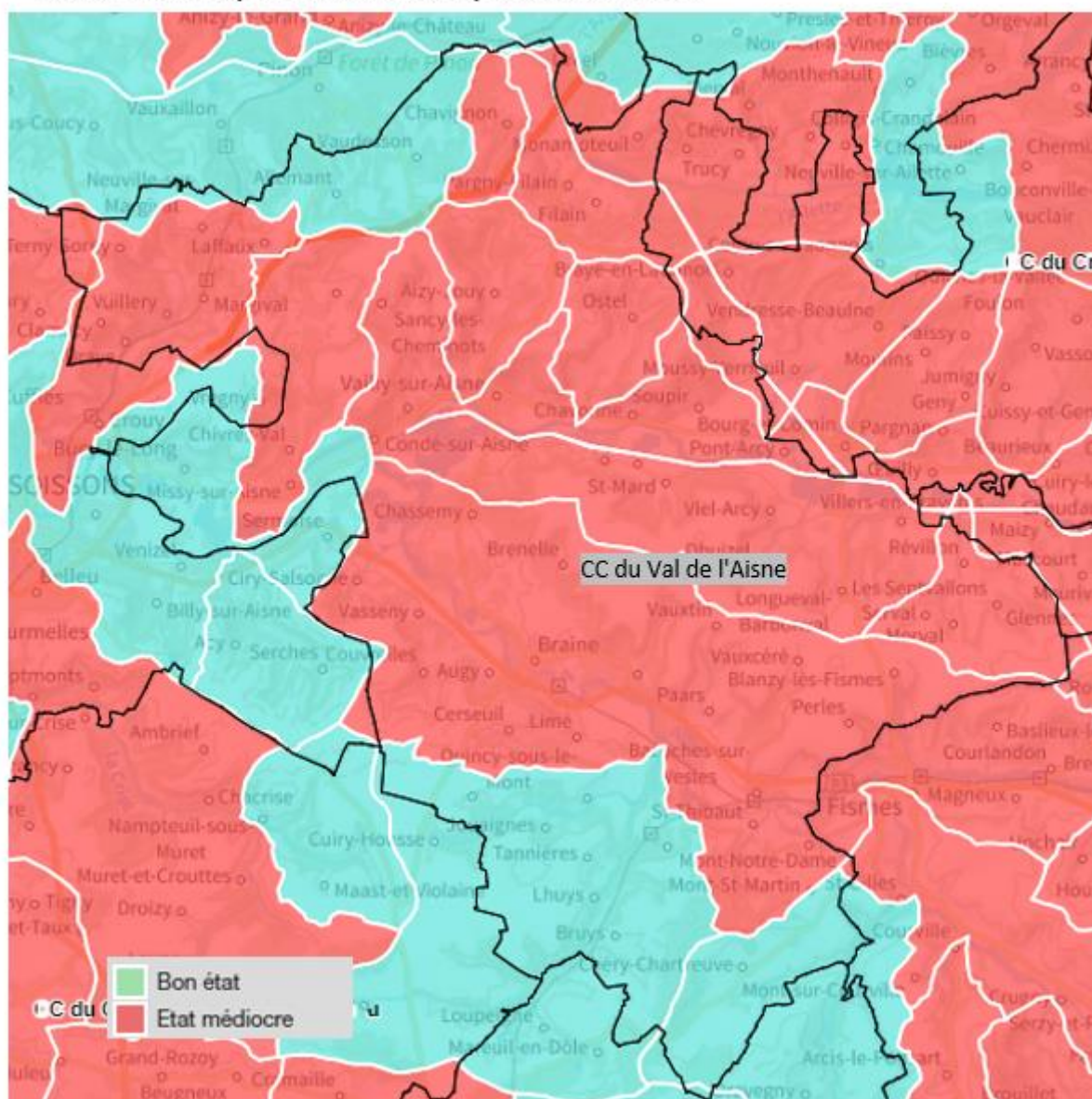


Données : geo.eau-seine-normandie.fr

Sans ubiquiste, d'autres masses d'eau passent à un état bon :

- L'Ailette du confluent de l'Ardon au confluent de l'Oise (exclu)
- L'Aisne du confluent de la Vesles (exclu) au confluent de l'Oise (exclu)
- L'Orillon et la Muze au sud du territoire

Etat chimique sans ubiquistes 2022



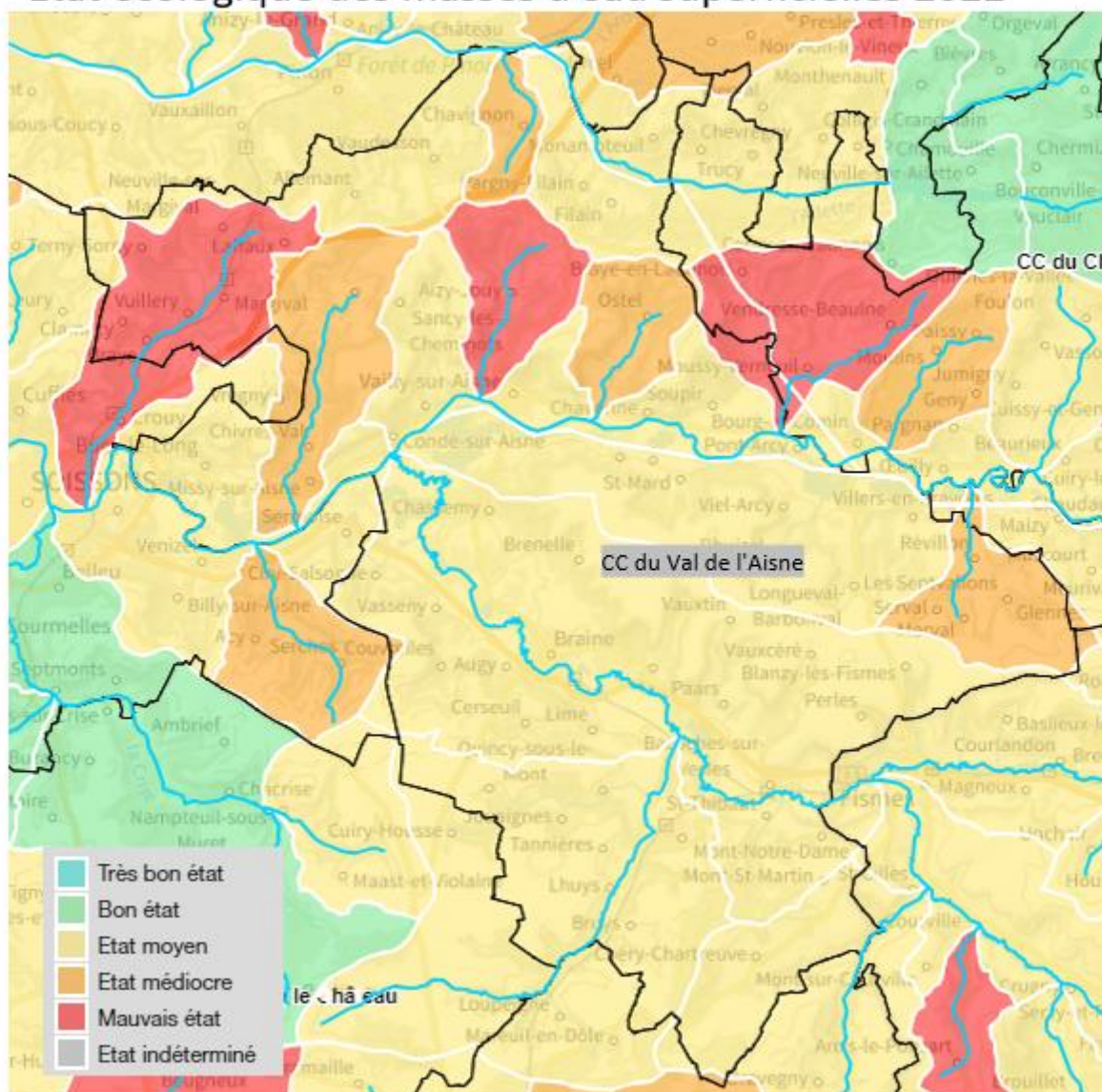
Données : geo.eau-seine-normandie.fr

Concernant l'état écologique des masses d'eau, aucun bassin versant n'affiche un état bon. Les deux principaux bassins versants, l'Aisne et la Vesles, affichent un état moyen.

La Jaucienne, le Ribaudon et le ru d'Aizy sont en état mauvais. Le reste des bassins versants sont en état moyen ou médiocre.

Entre 2019 et 2022, deux bassins ont évolué : La Muze qui passe à Lhuys et se jette dans la Vesles au niveau de Bazoches-sur-Vesles est passée d'un état bon à moyen. Le ru de Chivres, cette fois-ci dans une dynamique positive, est dans le même temps passé de l'état médiocre à l'état moyen.

Etat écologique des masses d'eau superficielles 2022



Données : geo.eau-seine-normandie.fr

Captages

Les collectivités locales sont responsables de fournir une eau potable conforme aux critères réglementaires, ce qui nécessite une protection rigoureuse des captages. La protection des captages repose sur trois périmètres :

Le périmètre de protection immédiate : Il vise à éliminer les risques de contamination directe et doit être clôturé.

Le périmètre de protection rapprochée : Il protège contre les migrations de substances polluantes et impose des réglementations strictes sur les activités à risque.

Le périmètre de protection éloignée : Bien que facultatif, il est utile pour renforcer la protection contre les pollutions chimiques.

Captage prioritaire

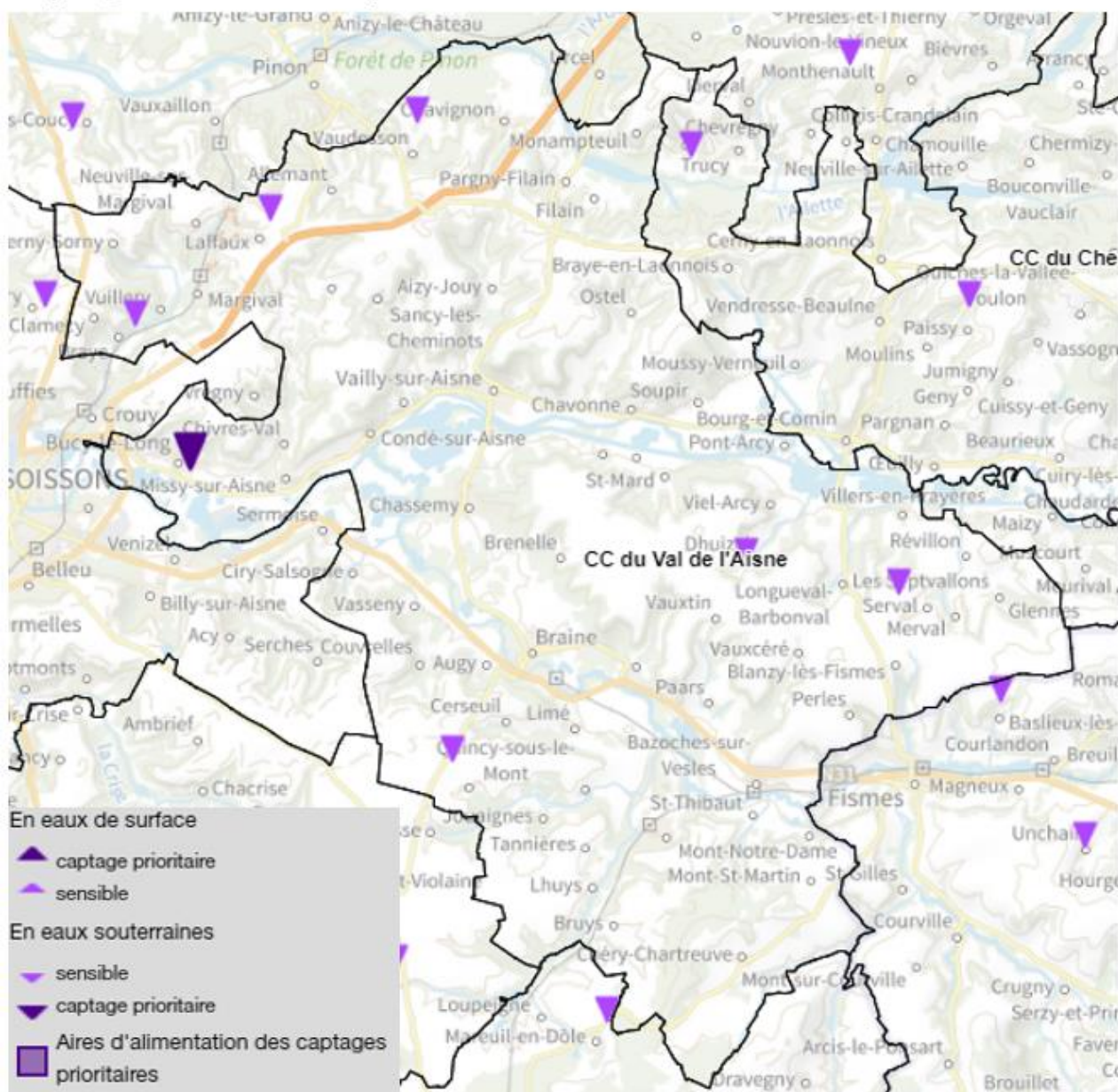
Un captage prioritaire est un point ou un ensemble de points de prélèvement d'eau potable dont la qualité est dégradée ou qui est stratégique pour l'approvisionnement en eau potable. Ces captages nécessitent des plans d'action pour améliorer la qualité de l'eau.

Captage sensible

Un captage sensible est un point de prélèvement d'eau potable (forage souterrain ou prélèvement en rivière) qui présente des niveaux de pollution en nitrates et pesticides au-delà des seuils réglementaires. Ces captages sont vulnérables aux pollutions diffuses et nécessitent une attention particulière pour protéger la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

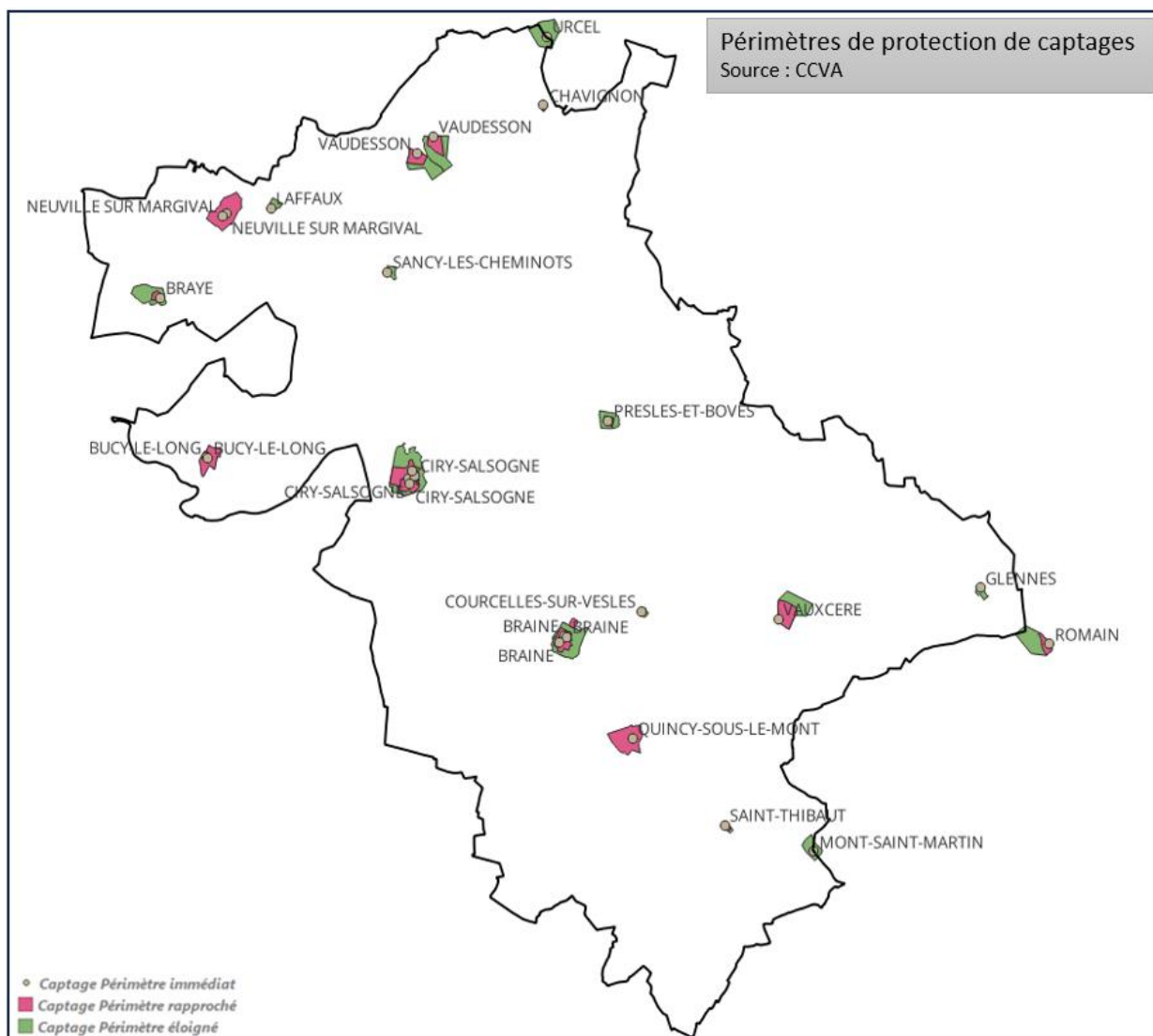
L'agence de l'eau Seine-Normandie a identifié sur le territoire du Val de l'Aisne un captage prioritaire et six captages sensibles :

Captages sensibles et prioritaires (au centre de la commune)



Données : geo.eau-seine-normandie.fr

L'ensemble des captages sensibles et prioritaires sont pourvus de périmètres immédiats, rapprochés et éloignés.



Depuis la mise en place du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) en 2019, il n'y a eu aucune évolution de la Déclaration d'Utilité Publique (DUP). La dernière DUP remonte à juin 2017 pour la commune de Neuville-sur-Margival.

Liste des captages et URL DUP (Source CCVA) :

°	Types	Nom du Captage	NB Captage si > 1	Numéro de Référence	Date	URL
1	IMMEDIATE, RAPPROCHEE, ELOIGNEE	BUCY-LE-LONG		213111	10/10/1985	http://86.65.9.112/docreg/sup/as1/as1_bucylelong.pdf
2	IMMEDIATE, RAPPROCHEE, ELOIGNEE	PRESLES-ET-BOVES		262003	12/12/1986	http://86.65.9.112/docreg/sup/as1/as1_preslesetboves.pdf
3	IMMEDIATE, RAPPROCHEE, ELOIGNEE	SANCY-LES-CHEMINOTS		269825	05/05/1982	http://86.65.9.112/docreg/sup/as1/as1_sancylescheminots.pdf
4	IMMEDIATE, RAPPROCHEE, ELOIGNEE	URCEL		275521	01/04/1987	http://86.65.9.112/docreg/sup/as1/as1_urcel.pdf
5	IMMEDIATE, RAPPROCHEE, ELOIGNEE	CHAVIGNON		217408	09/09/1992	http://86.65.9.112/docreg/sup/as1/as1_chavignon.pdf
6	IMMEDIATE, RAPPROCHEE, ELOIGNEE	CIRY-SALSOGNE		219506	07/07/2001	http://86.65.9.112/docreg/sup/as1/as1_cirysalsogne.pdf
7	IMMEDIATE, RAPPROCHEE, ELOIGNEE	COURCELLE S-SUR-VESLES		222429		
8	IMMEDIATE, RAPPROCHEE, ELOIGNEE	MONT-SAINT-MARTIN		252322	02/02/2008	http://86.65.9.112/docreg/sup/as1/as1_montstmartin%20captage_146.pdf
9	IMMEDIATE, RAPPROCHEE, ELOIGNEE	SAINT-THIBAUT		269504	07/07/2008	http://86.65.9.112/docreg/sup/as1/as1_saintthibaut%20captage_152.pdf
10	IMMEDIATE, RAPPROCHEE	QUINCY-SOUS-LE-MONT		263316	12/12/2008	http://86.65.9.112/docreg/sup/as1/as1_quincysouslemont%20captage_155.pdf
11	IMMEDIATE, RAPPROCHEE, ELOIGNEE	BRAYE		211819	08/08/2011	http://86.65.9.112/docreg/sup/as1/as1_braye%20captage_198.pdf
12	IMMEDIATE, RAPPROCHEE, ELOIGNEE	VAUDESSON		276603	02/02/2012	http://86.65.9.112/docreg/sup/as1/as1_vaudesson1.pdf
13	IMMEDIATE, RAPPROCHEE, ELOIGNEE	VAUDESSON		276603	02/02/2012	http://86.65.9.112/docreg/sup/as1/as1_vaudesson2.pdf
14	IMMEDIATE, RAPPROCHEE	BUCY-LE-LONG		213103	07/07/2012	http://86.65.9.112/docreg/sup/as1/as1_bucyl%20captage_211.pdf
15	IMMEDIATE, RAPPROCHEE, ELOIGNEE	GLENNES		234801	10/10/2013	http://86.65.9.112/docreg/sup/as1/as1_glennes.pdf
16	IMMEDIATE, RAPPROCHEE, ELOIGNEE	LAFFAUX		240018	07/07/2014	http://86.65.9.112/docreg/sup/as1/as1_laffaux.pdf
17	IMMEDIATE, RAPPROCHEE, ELOIGNEE	VAUXCERE		277108	09/09/2015	http://86.65.9.112/docreg/sup/as1/as1_vauxcere.pdf
18	IMMEDIATE, RAPPROCHEE, ELOIGNEE	CIRY-SALSOGNE		219531	12/12/2015	http://86.65.9.112/docreg/sup/as1/as1_cirysalsogne2.pdf
19	IMMEDIATE, RAPPROCHEE	NEUVILLE-SUR-MARGIVAL		255128	06/06/2017	http://86.65.9.112/docreg/sup/as1/as1_neuville-sur-margival.pdf
20	RAPPROCHEE	BRAINE		211009		
21	IMMEDIATE, RAPPROCHEE, ELOIGNEE	BRAINE		211020	06/06/1988	http://86.65.9.112/docreg/sup/as1/as1_braine3.pdf
22	IMMEDIATE, RAPPROCHEE, ELOIGNEE	BRAINE		211018	05/05/1993	http://86.65.9.112/docreg/sup/as1/as1_braine2.pdf
23	IMMEDIATE	ROMAIN		51464		

VII. Air, Climat, Energie

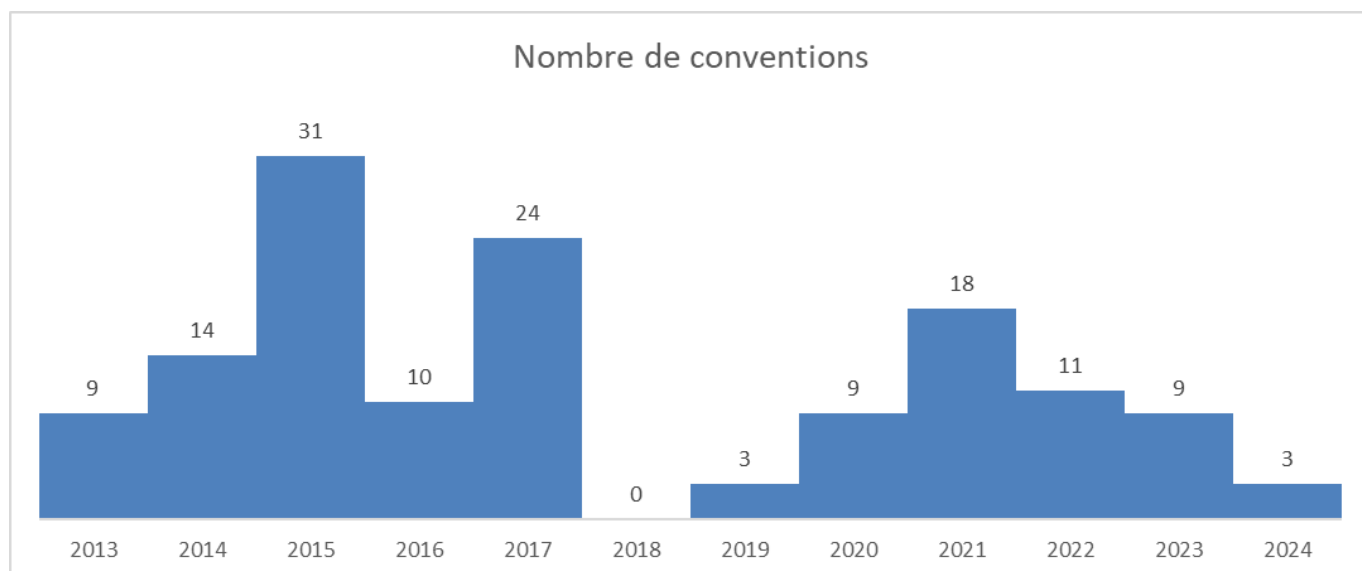
Indicateurs	Etat 0	Date de la donnée Etat 0	Mode de calcul	Fréquence de la collecte	Source
ORIENTATION 3 : Mettre en œuvre une mobilité durable et alternative, adaptée au contexte rural					
Voir déplacements					
CONCEVOIR DES PROJETS URBAINS SOBRES ET PERFORMANTS EN ENERGIE (AXE 1-4.3)					
AMELIORER L'ATTRACTIVITE DU PARC DE LOGEMENTS ANCIENS (AXE 2-1.2)					
Nombre de rénovations énergétiques sur le territoire	-	-	Suivi du nouveau programme (après le PIG 2012-2017)	6 ans	ANAH le cas échéant Autorisations d'urbanisme
Nombre de projets labellisés ou certifiés	-	-	Approche environnementale de l'Urbanisme, Eco Quartier, etc.	Suivi annuel	Autorisations d'Urbanisme
ORIENTATION 5 : Des activités endogènes et non-délocalisables reposant sur les ressources naturelles du territoire à promouvoir					
Nombre de chaufferies bois ou biomasse collectives et puissance installée sur le territoire	-	2017	Public et privé	Suivi annuel	CCVA Autorisations d'Urbanisme

Nombre de rénovations énergétiques sur le territoire

Entre 2012 et 2017, un Programme d'Intérêt Général (PIG) Précarité Énergétique a été lancé en partenariat avec l'État, l'ANAH et le département de l'Aisne pour améliorer l'efficacité énergétique des habitations.

À partir de 2018, ce programme a été reconduit sous le nom de PIG départemental, avec une prolongation d'un an décidée en 2022.

Ce programme offre des subventions aux propriétaires occupants pour les travaux de rénovation énergétique, avec des taux de subvention allant jusqu'à 10 % pour les ménages sans accès aux prêts.



Source CCVA

Le nombre de conventions évolue de façon significative d'une année à l'autre, sans qu'aucune corrélation avec un événement extérieur puisse être identifiée.

Étant donné cette variabilité, il conviendrait d'améliorer la visibilité de ces dispositifs auprès des habitants afin de le valoriser.

Nombre de projets labellisés ou certifiés

L'orientation 4.3 de l'axe 1 du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCoT recommande de valoriser les démarches de labellisation et de certifications environnementales. Il s'agit d'encourager des pratiques constructives vertueuses pour limiter les impacts de la construction sur les émissions de gaz à effet de serre, tout en promouvant un cadre de vie de qualité. Ainsi, les démarches telles que l'Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU) ou les Ecoquartiers sont encouragées pour tous les nouveaux projets d'aménagement.

Cependant, depuis l'approbation du SCoT, aucun projet n'a reçu de labellisation de cette nature.

Face à cette absence de mise en œuvre, il serait souhaitable d'inscrire dans les documents d'urbanisme des dispositions réglementaires permettant d'encourager et de faciliter les projets vertueux pour l'environnement. Par exemple, le Code de l'urbanisme permet d'accorder des dérogations aux règles de hauteur ou d'implantation, et de limiter l'impact de l'imperméabilisation des sols grâce à un coefficient de biotope.

Cette absence de réalisation de la recommandation doit néanmoins être relativisée, compte tenu de l'application des nouvelles réglementations environnementales, notamment la RE 2020, qui impose aux constructions de respecter un certain nombre de critères de performance énergétique.

Nombre de chaufferies bois ou biomasse collectives et puissance installée sur le territoire

L'orientation 5 de l'axe 1 du DOO du SCoT recommande aux collectivités publiques de recourir aux énergies renouvelables afin d'optimiser l'exploitation et la production d'énergie.

En ce qui concerne la production de chaleur, l'installation de dispositifs de type chaufferie centrale au bois est ainsi recommandée par le SCoT.

Cependant, aucun dispositif de cette nature n'a été réalisé.

L'absence d'atteinte de cette recommandation doit être nuancée par le fait qu'aucun bâtiment public n'a été édifié depuis l'approbation du SCoT à l'exception du multi-accueil de Vailly-sur-Aisne (chauffage électrique).

Il est cependant précisé qu'une réflexion est en cours afin d'installer des modules photovoltaïques afin d'assurer l'approvisionnement en électricité du siège de la CCVA et de la déchetterie adjacente.

VIII. Gestion des risques naturels

Indicateurs	Etat 0	Date de la donnée Etat 0	Mode de calcul	Fréquence de la collecte	Source
ORIENTATION 8 : Intégrer les risques et nuisances dès le début des projets de développement urbain					
Nombre de nouvelles constructions ou zones AU dans les zones de risque d'inondation par remontées de nappes (sensibilité moyenne à très forte)	-	-	Croisement spatial	6 ans	BRGM Fichier MAJIC Communes
Nombre de nouvelles constructions ou zones AU dans les « espaces à préserver » du PPRI	-	-	Croisement spatial	6 ans	Fichier MAJIC Communes
Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle « inondation par remontées de nappes »	1	2014	Sans objet	1 an	catastrophes-naturelles.ccr.fr/
Nombre d'arrêté de catastrophe naturelle « inondation » et « coulée de boue »	141	2014	Sans objet	1 an	catastrophes-naturelles.ccr.fr/
ADOPTER UNE GESTION DES EAUX PLUVIALES N'AGGRAVANT PAS LES RISQUES NATURELS (AXE 1-8.2)					
Nombre d'arrêté de catastrophe naturelle « mouvement de terrain »	65	2014	Sans objet	1 an	catastrophes-naturelles.ccr.fr/
Nombre d'arrêté de catastrophe naturelle « mouvement différentiel lié à la réhydratation des sols »	1	2014	Sans objet	1 an	catastrophes-naturelles.ccr.fr/

Nombre de nouvelles constructions ou zones AU dans les zones de risque d'inondation par remontées de nappes

(Sensibilité moyenne à très forte)

Aucune nouvelle construction régulièrement autorisée n'a été identifiée à l'intérieur des zones à risque d'inondation moyenne à très forte. Par ailleurs, aucune nouvelle zone AU n'a été délimitée à l'intérieur des secteurs de sensibilité moyenne à très forte.

Il est indiqué qu'en tout état de cause, les zones les plus exposées aux risques d'inondations, classées rouge par les plans de prévention des risques, sont par nature inconstructibles.

Nombre de nouvelles constructions ou zones AU dans les « espaces à préserver » du PPRI

Aucune nouvelle construction régulièrement autorisée n'a été identifiée à l'intérieur des espaces à préserver au titre du PPRI.

Il est indiqué qu'en tout état de cause, les espaces à préserver sont par nature inconstructibles.

Nombre d'arrêtés de catastrophe naturelle

Depuis la mise en place du SCoT de la CCVA, 5 arrêtés de catastrophes naturelles ont reconnu des phénomènes de sécheresse en 2018 et d'inondation et/ou coulée de boue en 2021.

Liste des arrêtés de catastrophes naturelles concernant le territoire de la CCVA depuis 2015 :

N° Ins	Nom de la commune	Début d'Événement	Fin d'Événement	N B	Arrêté du	Parution au JO du	Nom du péril	Code NOR	Décision

				jou rs					
21 10	BRAINE	05/06/2 015	05/06/2 015	1	18/11/ 2015	19/11/ 2015	Inondat ions et/ou Coulée s de Boue	INTE1527 252A	Recon nue
25 89	PARGNY FILAIN	16/06/2 016	16/06/2 016	1	26/10/ 2016	07/12/ 2016	Inondat ions et/ou Coulée s de Boue	INTE1630 434A	Non recon nue
25 89	PARGNY FILAIN	01/07/2 018	31/12/2 018	18 4	18/06/ 2019	17/07/ 2019	Sécher esse	INTE1917 051A	Recon nue
27 63	VASSEN Y	01/07/2 018	31/12/2 018	18 4	18/06/ 2019	17/07/ 2019	Sécher esse	INTE1917 051A	Recon nue
25 89	PARGNY FILAIN	01/01/2 020	31/12/2 020	36 6	18/05/ 2021	06/06/ 2021	Sécher esse	INTE2114 775A	Non recon nue
27 66	VAUDES SON	18/06/2 021	18/06/2 021	1	12/07/ 2021	04/08/ 2021	Inondat ions et/ou Coulée s de Boue	INTE2121 745A	Non recon nue
24 21	LESGES	19/06/2 021	21/06/2 021	3	30/06/ 2021	02/07/ 2021	Inondat ions et/ou Coulée	INTE2119 792A	Recon nue

							s de Boue		
21 79	CHERY CHARTR EUVE	13/07/2 021	15/07/2 021	3	23/07/ 2021	01/08/ 2021	Inondat ions et/ou Coulée s de Boue	INTE2122 730A	Recon nue
22 55	CYS LA COMMU NE	13/07/2 021	15/07/2 021	3	09/08/ 2021	25/08/ 2021	Inondat ions et/ou Coulée s de Boue	INTE2124 447A	Recon nue
26 98	SANCY LES CHEMIN OTS	13/07/2 021	14/07/2 021	2	29/04/ 2024	01/06/ 2024	Inondat ions Remon tée Nappe	IOME241 1920A	Non recon nue

Source : <https://catastrophes-naturelles.ccr.fr/> - Caisse centrale de réassurance - Siège social
: 157, boulevard Haussmann 75008 Paris

IX. Gestion des risques technologiques, pollution des sols et nuisances

Indicateurs	Etat 0	Date de la donnée Etat 0	Mode de calcul	Fréquence de la collecte	Source
RÉUSSIR LA COHABITATION ENTRE ACTIVITÉS INDUSTRIELLES, INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT ET POPULATION EN TERMES DE RISQUES ET DE NUISANCES (Axe 1-8.3)					
Nombre d'ICPE soumise à autorisation	19	2014	Sans objet	Annuelle	Géorisque
Nombre de site SEVESO	1	2014	Sans objet	Annuelle	Géorisque

Depuis la mise en place du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Communauté de Communes du Val de l'Aisne (CCVA), une évolution notable a été observée dans la gestion des sites industriels. Notamment, le nombre de sites classés SEVESO, c'est-à-dire les installations présentant des risques importants d'accidents majeurs, a été entièrement éliminé. Il n'y a désormais plus aucun site SEVESO sur le territoire de la CCVA, ce qui représente une avancée significative en termes de sécurité industrielle et de protection de l'environnement. Cependant, en parallèle à cette réduction des sites SEVESO, le nombre d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) a connu une légère augmentation. Initialement, le territoire comptait 19 ICPE, mais ce chiffre est passé à 21. Les ICPE incluent diverses installations industrielles et agricoles qui, en raison de leurs activités, peuvent présenter des risques pour l'environnement et la santé publique. Cette augmentation peut être attribuée à plusieurs facteurs, tels que le développement économique local ou le changement de classification de certaines installations existantes. Cette situation souligne l'importance continue de surveiller et de réguler ces installations pour assurer un développement harmonieux et durable du territoire.

Liste des ICPE soumises à autorisation – Juillet 2024. Source www.georisques.gouv.fr.

Etablis sement	Adres se	Co de po sta l	Commu ne	Régi me	SEV ES O	URL Fiche
SUEZ RV NORD EST	Allema nt	23 20	Alleman t	Autori satio n	Non Sev eso	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005100009
LACTINO V (EX UNILEP)	Zone des Waillo ns - 9 rue Claude Reclus	22 20	Braine	Autori satio n	Non Sev eso	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005104640
ETMN	Chemi n du Petit Parc	22 20	Braine	Autori satio n	Non Sev eso	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005106857
CERESIA	Route de Venize l	28 80	BUCY LE LONG	Autori satio n	Non Sev eso	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005100111
GSM	Bucy le Long	28 80	BUCY LE LONG	Autori satio n	Non Sev eso	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005107433
TEREOS FRANCE	RTE DE SOISS ONS	28 80	Bucy- le-Long	Autori satio n	Non Sev eso	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005100114
EARL DU MONT DE PAARS	3 Hamea u de Chimy	23 70	CELLE S SUR AISNE	Autori satio n	Non Sev eso	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0050201124
EIFFAGE TP NORD	Ciry Salsog ne - les Epinoi s	22 20	CIRY SALSO GNE	Autori satio n	Non Sev eso	https://www.georisques.gouv.fr/risques/installations/donnees/details/0005102731

EIFPAGE	Labora	22	CIRY	Autori	Non	https://www.georisques.gouv.fr/risques/i
ROUTE	toire	20	SALSO	satio	Sev	nstallations/donnees/details/000510021
NORD	Central		GNE	n	eso	2
EST	- 9					
	route					
	de					
	Condé					
GSM	Les	22	Ciry-	Autori	Non	https://www.georisques.gouv.fr/risques/i
	Epinoi	20	Salsogn	satio	Sev	nstallations/donnees/details/000510730
	s La		e	n	eso	0
	Demi-					
	lune					
LHI	PARC	21	LES	Autori	Non	https://www.georisques.gouv.fr/risques/i
GREEN	EOLIE	60	SEPTV	satio	Sev	nstallations/donnees/details/000510755
INFRAS	N		ALLON	n	eso	3
UCTUR	PERL		S			
E II WIND	ES					
FRANKR						
E						
HOLCIM	Lieudit	21	LES	Autori	Non	https://www.georisques.gouv.fr/risques/i
GRANUL	Les	60	SEPTV	satio	Sev	nstallations/donnees/details/000510455
ATS	Pontce		ALLON	n	eso	4
REGION	aux -		S			
NORD	VILLE					
OUEST	RS EN					
	PRAY					
	ERES					
HOLCIM	LES	22	LIME	Autori	Non	https://www.georisques.gouv.fr/risques/i
GRANUL	SABLE	20		satio	Sev	nstallations/donnees/details/000510281
ATS	S			n	eso	6
REGION	NORD					
NORD	-LES					
OUEST	SABLE					
	S					
	SUD-					
	LES -					
	GRAN					
	DES					
	AULN					
	ES-LA					
	PRAIR					
	IE-LES					
	TERR					
	ES					
	NOI					
LAFARG		22	LIME	Autori	Non	https://www.georisques.gouv.fr/risques/i
E		20		satio	Sev	nstallations/donnees/details/000510281
GRANUL				n	eso	8

ATS
FRANCE

HUBLIN	Les	28	MARGI	Autori	Non	https://www.georisques.gouv.fr/risques/i
SA	Avennelles - Section ZD n°11	80	VAL	satio	Sev	nstallations/donnees/details/000510043
				n	eso	2

Carrières	Le	22	PAARS	Autori	Non	https://www.georisques.gouv.fr/risques/i
de	Bois de	20		satio	Sev	nstallations/donnees/details/000510455
Dompierre	Bruyère			n	eso	2
e	(ex					

ATMI/FO
RLOC)

EQIOM	LES	23	PRESL	Autori	Non	https://www.georisques.gouv.fr/risques/i
Granulats	BOIS PLANT ES-LA CROIX THOM AS-LA - HAUT E BORN E- AUPR ES DU PARC	70	ES ET BOVES	satio	Sev	nstallations/donnees/details/000510288
				n	eso	5

EQIOM	Lieux-dits «	21	Soupir	Autori	Non	https://www.georisques.gouv.fr/risques/i
Granulats	La	60		satio	Sev	nstallations/donnees/details/000510833
(Soupir	Culée			n	eso	4
Sud) La	et Longues					
culée	Parts » et « La Grosse Haie »					

EQIOM	Les	21	Soupir	Autori	Non	https://www.georisques.gouv.fr/risques/i
Granulats	sablons - l'île aux grès - parcelles ZE n°42, 43 et 44	60		satio	Sev	nstallations/donnees/details/000510455
				n	eso	1

GSM	Les Prés des Epinett es - Les Terres du Moulin	22	VASSE	Autori	Non	https://www.georisques.gouv.fr/risques/i
		20	NY	satio	Sev	nstallations/donnees/details/000380069
				n	eso	3
GSM	LA MALA DRERI E BOUR REE- LE CHAM P DE - L'AVE UGLE	22	VASSE	Autori	Non	https://www.georisques.gouv.fr/risques/i
		20	NY	satio	Sev	nstallations/donnees/details/000510366
				n	eso	1

Localisation des ICPE soumises à autorisation :



Localisation des ICPE soumises à autorisation
 Source : CCVA, IGN 2020

X. Gestion des déchets

Indicateurs	Etat 0	Date de la donnée Etat 0	Mode de calcul	Fréquence de la collecte	Source
PROMOUVOIR LES ACTIVITÉS ENDOGÈNES ET NON-DÉLOCALISABLES REPOSANT SUR LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE (Axe 3-5)					
Nombre de déchetteries accessible aux habitants	5 dont 2 en dehors du territoire	2016	Sans objet	Annuelle	CCVA
Part des déchets valorisés (%)	52%	2016	Sans objet	Annuelle	CCVA
Refus de tri (en tonnes)	157,32 t	2016	Sans objet	Annuelle	CCVA
Production moyenne d'ordures ménagères par an par habitant (en kg)	223 Kg	2016	Sans objet	Annuelle	CCVA

Une amélioration contrastée des performances de tri

Constat et enjeux

Le diagnostic du SCoT souligne le fait que le territoire du Val de l'Aisne dispose d'atouts agricoles et sylvicoles importants, constituant un potentiel d'énergie renouvelable et de développement de la filière du bois d'œuvre. A cela s'ajoutent les potentiels solaires, éoliens, hydroélectriques, liés à la valorisation des déchets, des boues d'épuration, de la géothermie, etc.

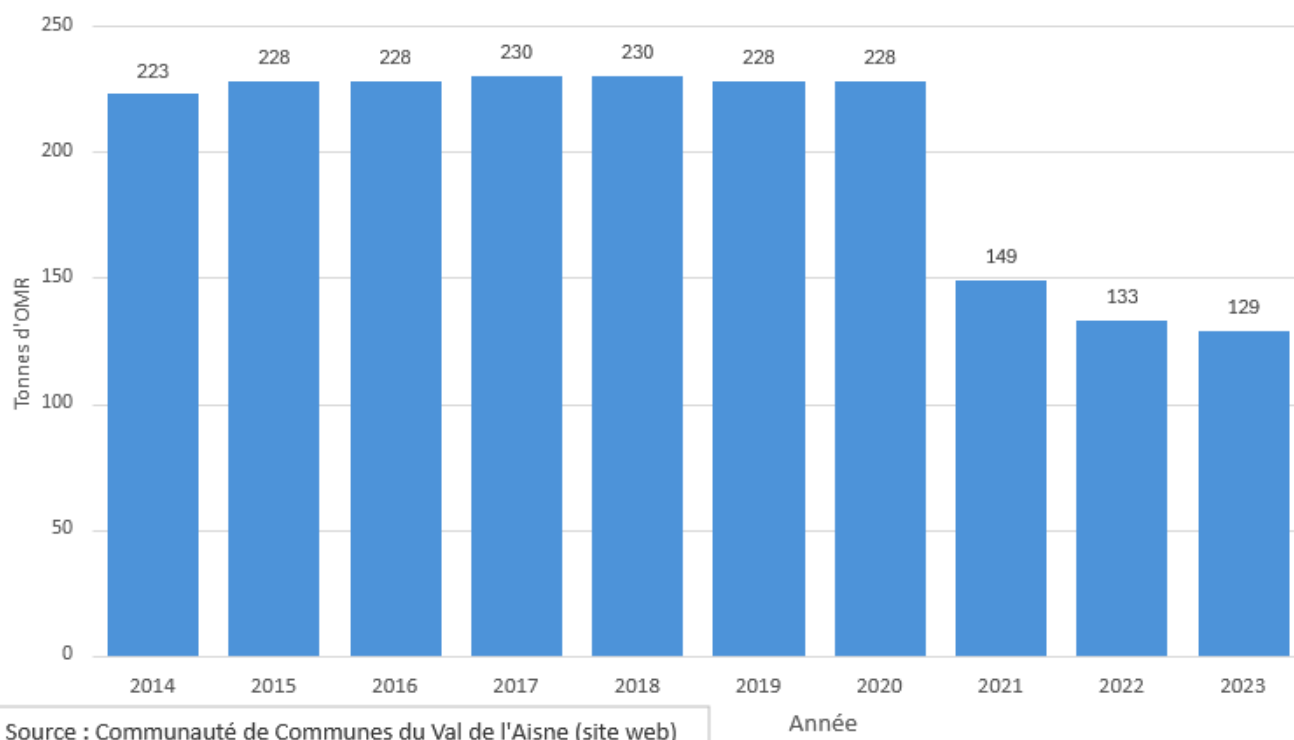
La CCVA dispose actuellement de deux déchèteries sur son territoire à Presles-et-Boves et Braine. Par le biais d'une convention, deux déchèteries à proximité du territoire sont également accessibles par les habitants de la CCVA (Villeneuve-Saint-Germain, Mercin-et-Vaux - GrandSoissons Agglomération).

Le SCoT du Val de l'Aisne vise donc à accentuer la baisse de la production de déchets ménagers, l'augmentation des performances de tri par des actions de sensibilisation et l'augmentation de la valorisation des déchets.

Analyse de l'application du SCoT

Depuis le diagnostic du SCoT, le nombre de déchetteries est le même : deux déchetteries gérées par la CCVA et deux déchetteries gérées par GrandSoissons Agglomération.

Evolution annuelle du ratio à l'habitant d'ordures ménagères résiduelles (OMR) collectées entre 2014 et 2023



La production d'ordures ménagères résiduelles par habitant a diminué depuis 2014, passant de 223 kg par habitant et par an à 129 kg/an/habitant, soit une baisse de 94 kg. Cette réduction peut être attribuée aux actions de sensibilisation et aux démarches de la CCVA, telles que :

- Vente de 122 composteurs en 2022 et 308 en 2021
- Distribution d'autocollants permettant aux habitants de refuser les publicités dans leur boîte aux lettres
- Interventions éducatives sur le tri et le recyclage des déchets pour les cycles 2 et 3, avec prêt d'outils pédagogiques aux enseignants du cycle 1
- Participation à la Semaine européenne de réduction des déchets avec l'organisation d'ateliers et d'animations, comme un "Escape game déchets" pour les écoles volontaires
- Contrôle des bacs jaunes avant la collecte pour identifier et corriger les erreurs de tri : 4297 contrôles en 2021 et 3561 en 2022, couvrant près de deux tiers des communes du territoire
- La mise en place de la redevance incitative, qui encourage la réduction des déchets en ajustant les tarifs en fonction du nombre de levées des bacs d'ordures ménagères.
- L'extension des consignes de tri, permettant de recycler davantage de matériaux et simplifiant les gestes de tri pour les habitants.

En 2023, 59% des déchets étaient valorisés, contre 52% en 2014. Sur la période 2014-2023, le refus de tri est passé de 157,32 tonnes à 164 tonnes par an. Ainsi, bien que la production d'ordures ménagères ait diminué et la proportion de déchets valorisés ait augmenté, les performances de tri peuvent encore être améliorées, comme l'indique l'augmentation du refus de tri ces dernières années. Les objectifs du SCoT ont été remplis, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour perfectionner le tri.

XI. Milieux Naturels et Trame Verte et Bleue

Indicateurs	Etat 0	Date de la donnée Etat 0	Mode de calcul	Fréquence de la collecte	Source
PRESERVER LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE (AXE 1-6.1)					
Nombre de ZNIEFF de type 1 / Surface	19 / 3140 ha	2014	Surface sur le territoire du SCoT	À chaque évolution	INPN - DREAL
Nombre de ZNIEFF de type 2 / Surface	1 / 763 ha	2014	Surface sur le territoire du SCoT	À chaque évolution	INPN - DREAL
Nombre de sites Natura 2000 / Surface	2 / 68 ha et 158 ha	2014	Surface sur le territoire du SCoT	À chaque évolution	INPN - DREAL
Superficie des réservoirs de biodiversité classés en zone N	77%	2014	Surface sur le territoire du SCoT	6 ans	Commune - CCVA
Superficie des réservoirs de biodiversité classés en zone A	23%	2014	Surface sur le territoire du SCoT	6 ans	Commune - CCVA
Nombre de nouvelles constructions dans les réservoirs de biodiversité	-	-			
PRÉSERVER ET RENFORCER LES CONTINUITÉS VERTES ET BLEUES (AXE 1-6.2)					
Surface de zones AU définies dans les zones de continuités écologiques	0	2017	Sans objet	-	Commune - CCVA

INPN : <https://inpn.mnhn.fr/programme/trame-verte-et-bleue/presentation>

Depuis la mise en place du SCoT, le nombre de ZNIEFF et de sites Natura 2000 au sein du territoire de la CCVA est resté stable.

Les réservoirs de biodiversité sont répartis comme suit :

- 77% sont classés en zone N.
- 23% sont classés en zone A.

Selon la CCVA, il n'y a eu aucune nouvelle construction dans ces réservoirs de biodiversité, car ces zones sont inconstructibles, que ce soit en zone A ou en zone N. De plus, il n'y a aucune zone AU dans les réservoirs de biodiversité.

XII. Patrimoine, paysage et cadre de vie

Indicateurs	Etat 0	Date de la donnée Etat 0	Mode de calcul	Fréquence de la collecte	Source
PRÉSERVER ET METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES VITRINES DU TERRITOIRE (AXE 1-5.3) PROTÉGER LE PATRIMOINE PAYSAGER ET ARCHITECTURAL, PORTEUR IDENTITE LOCALE (AXE 1-5.1)					
Surface de coteaux en espaces boisés classés en zone naturelle (en ha)	-	2017	Surface sur le territoire du SCoT en zone N des PLU ou ND des POS		Communes - CCVA
Surface du territoire classée en zone A dans les documents d'urbanisme (ha)	-	2017	Sans objet	À chaque approbation de PLU ou CC	Communes - CCVA
Surface du territoire classée en zone N dans les documents d'urbanisme (ha)	-	2017	Sans objet	À chaque approbation de PLU ou CC	Communes - CCVA
Nombre d'éléments de petit patrimoine recensé / protégé	-	2017	Recensement / Protection au titre du L151-19 ou L123-1-5)	À chaque approbation de PLU ou CC	Communes - CCVA

En 2024, l'évaluation du territoire de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Aisne (CCVA) met en lumière plusieurs aspects essentiels, notamment la répartition des surfaces et la protection du patrimoine local.

Superficie et Classements des Territoires

Les coteaux boisés représentent une composante significative du paysage naturel, avec une surface totale classée en zone naturelle atteignant 1 924 hectares. Ces espaces sont cruciaux pour la biodiversité et jouent un rôle important dans la préservation des écosystèmes locaux. La CCVA a souligné l'importance de maintenir ces zones protégées pour assurer la conservation des habitats naturels.

En termes de documents d'urbanisme, une large portion du territoire est classée en zone agricole. En effet, 8 426 hectares sont dédiés à l'agriculture, ce qui reflète l'importance de ce secteur dans l'économie locale et la nécessité de protéger les terres agricoles contre l'urbanisation incontrôlée.

Par ailleurs, 5 813 hectares du territoire sont classés en zone naturelle, selon les documents d'urbanisme. Cette classification permet de réguler les activités humaines afin de protéger les paysages et la biodiversité de la région, tout en offrant des espaces de loisirs et de détente pour les habitants.

40 éléments de patrimoine classés depuis la mise en place du SCoT

Le patrimoine de la CCVA est riche et varié. En 2024, 91 éléments de petit patrimoine ont été recensés et protégés, conformément aux articles L151-19 et L123-1-5 du Code de l'urbanisme. Ces éléments patrimoniaux comprennent des monuments, des bâtiments historiques, et d'autres structures significatives qui racontent l'histoire et la culture locales.

Depuis l'entrée en vigueur du SCOT de la CCVA en 2019, plusieurs éléments du patrimoine bâti ont été validés pour leur protection en raison de leur valeur culturelle, historique et architecturale. À Vasseny, un lavoir a été validé en février 2020. À Terny-Sorny, en décembre 2020, une ancienne distillerie, plusieurs maisons à pas-de-moineaux, un calvaire, un monument aux morts, une église, un blockhaus et un lavoir ont été inclus dans cette protection. En juillet 2022, à Celles-sur-Aisne, un calvaire, un arbre remarquable, un ancien abreuvoir en pierres et une fontaine en pierres ont été ajoutés. Enfin, à Chavignon en décembre 2022, un calvaire à proximité de l'échangeur RD 23/RN 2, plusieurs monuments commémoratifs, un lavoir, un pigeonnier et un bunker ont été validés. Ces validations témoignent de l'engagement

des communes de la CCVA à préserver les éléments patrimoniaux de la région, assurant ainsi leur reconnaissance et protection pour les générations futures.

Voici un tableau donnant la totalité des éléments protégé (Source CCVA):

Libellé	Nature de l'élément	Commune	Date mise en place de la protection	Désignation de l'élément	Article
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	immeuble bâti	Terny-Sorny	20201218	Ancienne distillerie	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	immeuble bâti	Terny-Sorny	20201218	Maison pas-de-moineaux	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	monument	Terny-Sorny	20201218	Calvaire	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	immeuble bâti	Terny-Sorny	20201218	Monument aux morts	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	immeuble bâti	Terny-Sorny	20201218	Eglise	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	monument	Terny-Sorny	20201218	Blockhaus	L151-19
Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique	monument	Laffaux	20131113	Stèle	L151-19
Patrimoine bâti, paysager ou éléments de paysages à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique	monument	Laffaux	20131113	Blockhaus	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	monument	Missy-sur-Aisne	20170712	La tourelle du moulin	L151-19

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	monument	Celles-sur-Aisne	20220712	Calvaire	L151-19
Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	élément paysager	Celles-sur-Aisne	20220712	Arbre remarquable	L151-23
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	immeuble bâti	Celles-sur-Aisne	20220712	Ancien abreuvoir en pierres	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	immeuble bâti	Celles-sur-Aisne	20220712	Fontaine en pierres	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	monument	Vasseny	20200211	Lavoir	L151-19
Eléments de paysage, (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique	element écologique	Couvrelles	20170711	Hêtre pourpre	L151-23
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	monument	Chavignon	20221213	Calvaire à proximité de l'échangeur RD 23/RN 2	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	monument	Couvrelles	20170711	Chapelle	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	monument	Chavignon	20221213	Monument au régiment d'Infanterie coloniale du Maroc	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	monument	Chavignon	20221213	Monument au 1er bataillon de Chasseurs à Pied	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	monument	Chavignon	20221213	Monument Taillefert	L151-19

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	monument	Chavignon	20221213	Lavoir	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	monument	Chavignon	20221213	Monument aux Morts	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	monument	Chavignon	20221213	Pigeonnier	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	monument	Braine	20170719	Porche	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	monument	Braine	20170719	La mairie	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	monument	Braine	20170719	Le lavoir	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	immeuble bâti	Braine	20170719	Le moulin de la rue Bailleux	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	immeuble bâti	Braine	20170719	Le barrage à vantaux de l'Avenue Bécrot	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	immeuble bâti	Braine	20170719	Demeure du chemin de la Bonne Dame	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	immeuble bâti	Braine	20170719	Cheminée de l'ancienne sucrerie	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	immeuble bâti	Braine	20170719	Le château de la Roche	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	monument	Filain	20130327	Demi tertre de la Royère	L151-19

Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	monument	Filain	20130327	Chapelle Sainte-Berthe	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	monument	Filain	20130327	Lavoir	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	monument	Filain	20130327	Monument Allemand	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	immeuble bâti	Soupir	20110830	Habitation liée au corps de ferme de la Cour Soupir	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	immeuble bâti	Soupir	20110830	La Ferme du Château	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	monument	Les Septvallons	20130322	Calvaire	L151-19
Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	élément paysager	Les Septvallons	20130322	Arbre	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	monument	Les Septvallons	20130322	Lavoir	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	immeuble bâti	Les Septvallons	20130322	Ancienne mairie de Longueval	L151-19
Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural	monument	Les Septvallons	20130322	Vierge de Longueval	L151-19

Synthèse des éléments protégés par structuration du territoire :

- Pôles structurants :
 - Braine : Plusieurs immeubles bâtis et monuments tels que la mairie, le lavoir, et divers bâtiments historiques.
- Pôles d'équilibre :

- Chavignon : Nombreux monuments incluant des calvaires, des monuments aux morts, des lavoirs, et des pigeonniers.
- Missy-sur-Aisne : La tourelle du moulin.
- Les Septvallons : Divers calvaires, arbres remarquables, lavoirs, et anciennes mairies.
- Communes rurales :
 - Terny-Sorny : Divers bâtiments historiques et monuments tels que l'ancienne distillerie, l'église, et des blockhaus.
 - Laffaux : Stèles et blockhaus.
 - Celles-sur-Aisne : Calvaires, arbres remarquables, anciens abreuvoirs en pierre, fontaines.
 - Vasseny : Lavoir.
 - Couvrelles : Hêtre pourpre et chapelle.
 - Filain : Divers monuments comme la chapelle Sainte-Berthe, des lavoirs, et des monuments allemands.
 - Soupir : Habitations historiques liées aux fermes.
 - Les Septvallons : Ancienne mairie de Longueval, lavoir, Vierge de Longueval.

Cela résume la diversité et la distribution des éléments patrimoniaux protégés dans les différentes communes et leurs structures respectives : La CCVA, en 2024, affiche un équilibre entre la protection de ses espaces naturels et agricoles et la valorisation de son patrimoine culturel. Les efforts continus de classification et de protection des zones et des éléments patrimoniaux sont essentiels pour assurer un développement harmonieux et durable du territoire, respectueux de l'environnement et de l'histoire locale.